



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE , DE LA VITICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
Administration des services vétérinaires

Rapport d'activités

2010

MARS 2011

INDEX :

I. Introduction

II. Administration des Services Vétérinaires

III. Situation sanitaire

IV. Sécurité alimentaire

A. Contrôle des denrées alimentaires d'origine animale

B. Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (O.S.Q.C.A.)

V. Mouvements internationaux

A. Echanges, exportations et importations

B. P.I.F.

C. Pacage

VI. Bien-être des animaux

VII. Clos d'Equarrissage

VIII. Transposition en droit national des directives C.E.

IX. Rapport du Laboratoire de Médecine Vétérinaire

X. Réunions internationales

CHAPITRE I

INTRODUCTION

Du point de vue sanitaire, l'année 2010 peut être considérée comme la plus calme de la dernière décennie. Aucune maladie infectieuse majeure n'a été détectée. Seule la **maladie d'Aujeszky** a été constatée chez un chien de chasse. A noter que l'apparition de cette maladie chez un animal domestique n'est pas soumise à déclaration obligatoire.

Concernant la **fièvre catarrhale** qui s'était propagée de façon fulgurante en août 2008, aucun isolement de virus ou de cas clinique n'ont été observés ces deux dernières années. Cette maladie peut être considérée comme éradiquée dans nos régions.

Cependant un nouveau défi a été lancé en 2010. Il s'agit de l'élaboration d'un plan de lutte contre la **B.V.D.** (Bovine virus diarrhoea). Cette maladie, considérée comme insidieuse, peut causer beaucoup de dégâts dans une exploitation. L'évaluation des pertes économiques est estimée à 15.000 € dans une exploitation infectée comprenant 50 vaches laitières. A partir de décembre 2010, une campagne obligatoire de lutte a été lancée. Cette campagne a pour but de parvenir à l'élimination des porteurs de virus permettant ainsi l'éradication de cette maladie de nos exploitations. Le Laboratoire de Médecine Vétérinaire a été réaménagé pour faire ces analyses.

Quant à l'**inspection et la surveillance des denrées alimentaires** d'origine animale, les prélèvements prévus par la réglementation européenne ont été effectués et les résultats d'analyses n'ont pas révélé des insuffisances notables. Seule la présence à 100 % de campylobacter dans les échantillons de volailles donnait lieu à quelques remous dans les médias. Cette présence s'explique par une mauvaise interprétation de laboratoire. Une méthode d'enrichissement a été préconisée au lieu d'un dénombrement des bacilles présents.

Aussi notre pays n'a pas été touché par la crise de **dioxine** apparue en Allemagne en fin d'année 2010. Aucune livraison d'aliments pour animaux issue des firmes productrices concernées n'est arrivée au Luxembourg. Malgré que le taux de dioxine constaté dans les produits d'origine animale, œufs et viandes, ne présentait pas de danger de santé humaine, il faut remarquer que de tels produits de graisses industrielles n'ont rien à voir dans des produits alimentaires, ni pour animaux, ni pour humains.

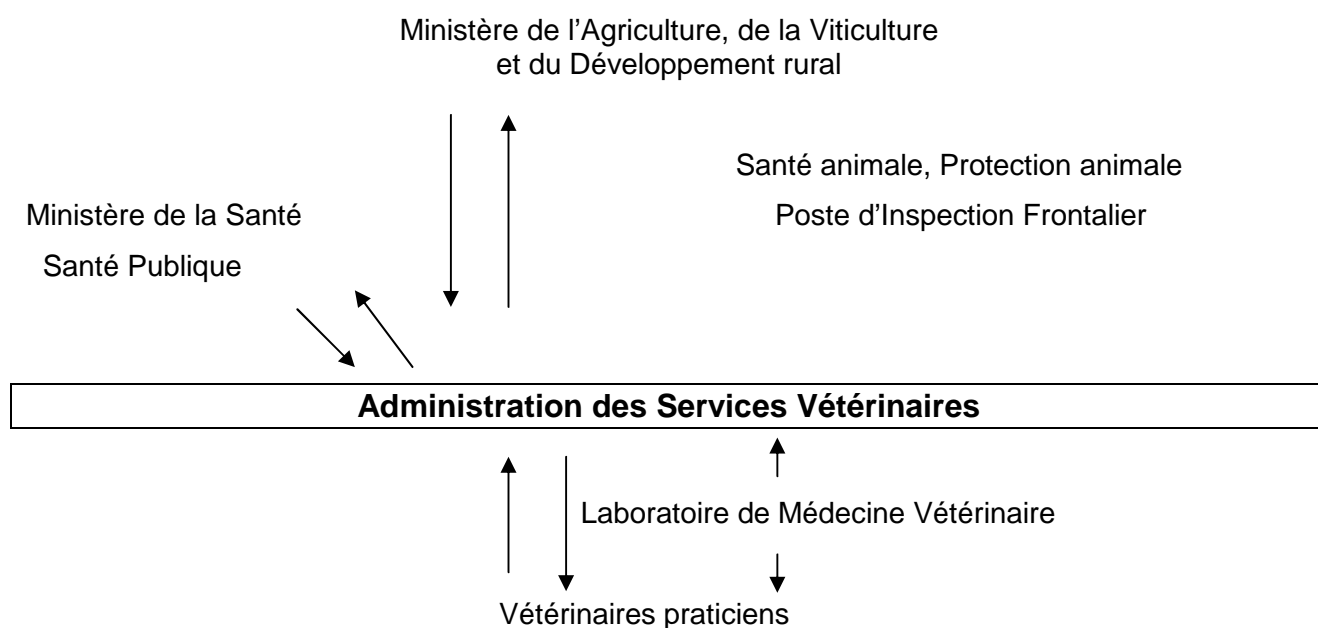
L'année 2010 a été marquée par l'**audit général** de l'Office Alimentaire Vétérinaire (O.A.V.) de Grange (Irlande) pour tous les organismes impliqués dans la sécurité et la surveillance de la chaîne alimentaire. Ces audits se sont déroulés en toute sérénité et n'ont pas révélé des déficiences majeures de notre système d'inspection et de surveillance.

En 2010, les accréditations de l'Administration des Services Vétérinaires, selon la norme ISO 17020, et du Laboratoire de médecine vétérinaire, selon la norme ISO 17025, ont été renouvelées.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

	Nombre de vétérinaires
Inspection Vétérinaire	17
Laboratoire de Médecine Vétérinaire	3
Vétérinaires praticiens	151
Prestataires de service	49
Vétérinaires employés privés	6
Vétérinaires retraités	15
Total :	241



CHAPITRE III

SITUATION SANITAIRE

1. La peste porcine classique

L'historique de la récente épidémie de la peste porcine classique nous fait remonter à la détection du 1^{er} cas de cette maladie sur un sanglier fin octobre 2001 et le 1^{er} foyer chez les porcs domestiques en février 2002 pour noter jusqu'en août 2003 un total de 13 foyers entraînant l'abattage sanitaire de quelque 18.410 porcs.

La mise en place des campagnes de vaccination orale des sangliers contre la peste porcine classique en 2003 et 2004 a finalement contribué à l'éradication officielle de la maladie sur notre territoire au mois d'août 2004, c'est-à-dire 12 mois après le dernier cas de cette épidémie, au lourd tribut économique pour les propriétaires et notre cheptel porcin.

La surveillance de cette maladie est assurée actuellement par examen sérologique et par analyse P.C.R. des sangliers abattus et livrés au centre de traitement de gibier avant la mise sur le marché. L'analyse P.C.R. est effectuée sur amygdale tandis que la sérologie est effectuée, si possible, sur le sang récolté par le chasseur sur le lieu de chasse.

Vu la densité de la population des sangliers, des mesures de biosécurité sont à observer au niveau des exploitations porcines. Ces mesures consistent dans la construction de clôtures autour des porcheries et dans l'installation de sas d'entrée équipés de dispositifs et matériels de désinfection.

Les résultats de ce monitoring sont représentés dans le tableau à la page suivante.

mois	sero+	sero-	% SERO+	viro+	sero+ <1an	sero- <1an	% SERO+ <1an	abattus <1 an	% abattus <1an
janv-04	197	263	42,83	0	58	159	26,73	265	53,00
févr-04	93	137	40,43	0	37	85	30,33	137	55,02
mars-04	43	86	33,33	0	20	45	30,77	59	43,70
avr-04	59	50	54,13	0	22	25	46,81	46	41,07
mai-04	122	60	67,03	0	38	28	57,58	72	36,92
juin-04	103	71	59,20	0	51	50	50,50	104	56,83
juil-04	36	44	45,00	0	9	31	22,50	44	50,57
août-04	56	64	46,67	0	20	43	31,75	65	52,85
sept-04	54	48	52,94	0	15	31	32,61	51	46,36
oct-04	197	154	56,13	0	37	72	33,94	124	31,96
nov-04	551	512	51,83	0	199	309	39,17	554	47,92
déc-04	179	219	44,97	0	65	129	33,51	219	49,44
janv-05	106	167	38,83	0	37	84	30,58	143	45,98
févr-05	44	57	43,56	0	15	31	32,61	54	46,15
mars-05	27	58	31,76	0	12	25	32,43	44	46,32
avr-05	23	55	29,49	0	5	20	20,00	32	35,56
mai-05	68	156	30,36	0	22	82	21,15	119	48,57
juin-05	40	134	22,99	0	13	71	15,48	96	49,23
juil-05	30	77	28,04	0	12	46	20,69	70	57,85
août-05	19	111	14,62	0	4	72	5,26	91	60,67
sept-05	16	59	21,33	0	11	37	22,92	49	63,64
oct-05	8	155	4,91	0	5	104	4,59	n.d.	n.d.
nov-05	29	572	4,83	0	17	293	5,48	n.d.	n.d.
déc-05	4	318	1,24	0	2	143	1,38	n.d.	n.d.
jan-juin-2006	29	518	5,30	0	21	267	7,29	n.d.	n.d.
juil-sept-2006	3	157	1,88	0	2	72	2,70	n.d.	n.d.
oct-déc-2006	7	776	0,89	0	0	400	0,00	n.d.	n.d.
janv-fév-2007	5	205	2,38	0	3	131	2,24	n.d.	n.d.
mars-déc-2007	11	912	1,19	0	8	594	1,33	n.d.	n.d.
janv-juin-2008	3	173	1,70	0	0	130	0,00	n.d.	n.d.
juil-déc-2008	3	266	1,12	0	0	51	0,00	n.d.	n.d.
janv-déc-2009	1	292	0,34	0	0	11	0,00	n.d.	n.d.
janv-déc-2010	2	432	0,46	0	0	0	0,00	n.d.	n.d.
Total	2168	7358		0	760	3671			

2. La peste porcine africaine

La peste porcine africaine s'est étendue du Caucase jusqu'à l'Ukraine dans la population des sangliers. Des cheptels de porcins domestiques ont également été contaminés en Ukraine. Les pays européens avoisinants sont en état d'alerte pour prévenir une extension de cette maladie vers l'ouest.

Notons que la peste porcine africaine est une maladie transmissible par tiques ainsi que par contact direct. Des mesures de biosécurité sont à observer au niveau des postes frontaliers de l'Union Européenne. Concernant les mouvements de personnes dans le transport aérien, il est à prêter une attention particulière aux voyageurs en provenance de ces régions pour ne pas importer des produits d'origine animale dans leurs bagages personnels.

3. Les encéphalopathies spongiformes transmissibles (E.S.T.)

Les E.S.T. sont des maladies marquées par une dégénérescence vacuolaire des neurones de la substance grise, progressive et fatale. Les espèces animales atteintes par la maladie sont :

- les bovins (maladie de la vache folle ou E.S.B.)
- les ovins et caprins (scrapie).

Le Luxembourg a connu à ce jour 3 cas d'E.S.B. (1997, 2002 et 2005) tandis qu'aucun cas de scrapie n'a été détecté dans la population ovine et caprine.

Dans le contexte d'une évolution favorable de l'ESB dans les pays de l'UE, la Commission européenne a publié en décembre 2010 la feuille de route N°2 pour les EST mentionnant les objectifs stratégiques suivants :

- garantir et maintenir le niveau actuel de protection des consommateurs en continuant d'assurer l'élimination sûre des MRS (matériels à risque spécifiés) en envisageant une éventuelle modification de la liste des MRS compte tenu des nouveaux avis scientifiques ;
- réexaminer certains aspects de l'interdiction totale des farines animales actuellement en vigueur, sous certaines conditions ;
- continuer à adapter le système de surveillance de l'ESB chez les bovins en ciblant mieux l'activité de surveillance, tout en conservant la capacité de suivre l'évolution de la situation épidémiologique et d'évaluer l'efficacité des mesures de protection en vigueur ;
- réexaminer la politique d'abattage dans les troupeaux infectés par l'ESB ;
- adapter les mesures d'éradication actuellement appliquées dans les cheptels ovins et caprins infectés par une EST de manière à les conformer aux connaissances scientifiques les plus récentes et de créer des outils durables pour contrôler les EST dans les cheptels de petits ruminants de l'U.E. ;
- continuer à encourager le développement des meilleurs tests rapides existants pour la détection des EST.

En 2010, les catégories d'animaux suivants ont été soumises à un test E.S.T. :

NOMBRE DE TESTS d'E.S.T. EFFECTUÉS EN 2010	
BOVINS	
Animaux morts (> 24 mois)	3.476
Animaux présentés à l'abattage d'urgence (> 48 mois)	1
Animaux sains abattus pour la consommation humaine (> 48 mois)	5.930
Animaux suspects	3
OVINS	
Animaux morts (> 18 mois)	259
Animaux sains abattus pour la consommation humaine (> 18 mois)	264
CAPRINS	
Animaux morts (> 18 mois)	125
Animaux sains abattus pour la consommation humaine (> 18 mois)	93
CERVIDÉS :	
Animaux abattus à la chasse (> 18 mois)	0
T O T A L	10.151

Tous les tests ont donné un résultat négatif.

Le génotypage des ovins en 2010

Programme d'élevage relatif à la résistance aux encéphalopathies spongiformes transmissibles chez les ovins

Depuis la mise en place en 2003 au Luxembourg d'un programme d'élevage permettant la sélection de souches de race ovine résistantes aux encéphalopathies spongiformes transmissibles, quelque 2.345 moutons ont été testés.

Vu le nombre décroissant d'ovins à analyser et vu que 70,31 % sont porteurs du double allèle ARR/ARR et 99,22 % sont porteurs du simple allèle ARR, le programme d'assainissement a été arrêté en 2010.

En acceptant dès lors seulement des béliers allèle ARR/ARR à la monte, l'élevage résistant aux encéphalopathies spongiformes transmissibles chez les ovins préserve son niveau de sécurité.

	ARR/ARR	ARR/ARQ	ARR/ARH	ARR/AHQ	ARQ/ARQ	Total par race	Pourcentage par race
Ardenner	2	5			2	9	13,04%
Heidschnucke	1	1				2	2,90%
Merino	4	5		1		10	14,49%
Schwarzkopf	1					1	1,45%
Texel	29	7	11	0		47	68,12%
Total par génotype	37	18	11	1	2	69	100,00%
Pourcentages par génotype	53,62%	26,09%	15,94%	1,45%	2,90%	100,00%	

4. La fièvre aphteuse

Le Luxembourg a connu son dernier foyer de fièvre aphteuse en 1964.

Une vigilance permanente est maintenue en place au niveau de l'Administration des Services Vétérinaires aux fins de prévenir pour autant que possible l'introduction sur notre territoire de cette maladie hautement contagieuse et dès lors des conséquences socio-économiques désastreuses.

Le risque d'introduction de la fièvre aphteuse à partir des pays tiers par le biais d'animaux vivants sensibles à la maladie ou de leurs produits est toujours présent vu que la vaccination préventive contre cette maladie dévastatrice a été arrêtée dans toute l'U.E. depuis 1992.

5. La rage

En 2010 aucun cas de rage n'a été détecté sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Grand-Duché de Luxembourg est déclaré pays officiellement indemne de la rage par l'Office International des Epizooties en juillet 2001.

Le dernier cas de rage diagnostiqué remonte au 15 janvier 1999 chez un poney localisé à Noertrange.

Le monitoring en matière de rage, toujours en place au Luxembourg, donne pour 2010 le tableau suivant :

Animaux examinés, ces dernières années, pour suspicion de rage

Espèce	Résultats positifs			Résultats négatifs		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Renards				20	24	26
Sangliers					1	
Chauve-souris					1	
Bovins				7	1	5
Moutons						
Caprins						
Chiens					1	
Chats				4		1
Total				31	28	32

La surveillance en matière de la rage va se concentrer également en 2011 dans notre pays sur l'examen de laboratoire des renards et des animaux domestiques et sauvages morts avec des symptômes neurologiques.

6. La tuberculose

En 2010, aucun cas de tuberculose n'a été détecté.

Le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré « pays officiellement indemne de tuberculose » par décision 97/76/CE de la Commission du 17 décembre 1996. Ce statut a été confirmé par décision 1999/467/CE du 15 juillet 1999.

Ce statut sanitaire a pu être maintenu en 2010 en respectant les dispositions de l'annexe du règlement grand-ducal du 20 août 1999 relatif à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intra-communautaires d'animaux des espèces bovine et porcine, à savoir :

- le pourcentage des troupeaux bovins infectés par la tuberculose n'a pas été supérieur à 0,1% par an pendant 6 années consécutives ;
- il existe un système d'identification conforme au règlement (CE) no 1760/2000 ;
- tous les bovins abattus sont soumis à une inspection post mortem officielle et aucun cas de tuberculose n'a été détecté.

A noter que la tuberculose n'est toujours pas éradiquée au Royaume-Uni, en Irlande, en Espagne, au Portugal et aux pays baltiques.

7. La brucellose

En 2010, aucun cas de brucellose n'a été détecté.

C'est la 15^e année consécutive sans foyer de brucellose bovine.

Tous nos cheptels ont le statut « officiellement indemne de brucellose ». Il faut souligner que, par la décision 99/466/CE de la Commission du 15 juillet 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré « Etat membre officiellement indemne de la brucellose bovine ».

Pour garantir et maintenir ce statut, les mesures de prévention et de contrôle continuent à être appliquées.

En 2010, les exploitations laitières ont été testées avec un total de 820 analyses sur le lait de collecte. Tous les résultats étaient négatifs.

Le nombre de bovins d'élevage et de rente âgés de plus de 12 mois, testés avec résultat négatif, était pour 2010 de 262, alors que pour la brucellose ovine, 92 animaux ont été testés avec résultat négatif. De même 16 porcins ont été testés avec résultat négatif pour la brucellose porcine.

8. La leucose bovine enzootique

En 2010, aucun foyer de leucose bovine n'a été détecté.

Le dernier foyer de leucose bovine enzootique détecté au Grand-Duché de Luxembourg remonte à 1999.

Par la décision 99/465/CE du 13 juillet 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré « Etat membre officiellement indemne de la leucose bovine enzootique ».

Pour maintenir ce statut, 820 cheptels laitiers ont été testés avec en fin de compte un résultat négatif. Le résultat s'est avéré également négatif pour les 334 bovins individuels testés.

9. L'I.B.R.

Le programme de surveillance et de lutte mis en place à titre volontaire dans notre pays, connaît pour l'année 2010 les chiffres suivants :

Nombre d'exploitations participant au programme : 228 (avec plusieurs sites)
Nombre total d'échantillons analysés : 26.447

Résultats

7.016 échantillons étaient positifs en I.B.R. – gB, c.-à-d. vaccinés avec un vaccin délété
1.554 échantillons étaient positifs en I.B.R. – gE, c.-à-d. porteurs d'anticorps contre le virus sauvage ou vaccinés avec un vaccin non délété

Status 1 : 32

Status 2 : 134

Status 3 : 57

10. La para-tuberculose

La campagne officielle de surveillance et de lutte contre la para-tuberculose, organisée durant la période de stabulation 2009/2010, a permis de continuer à détecter respectivement les animaux séropositifs et les excréteurs du germe de cette maladie et d'en continuer l'assainissement.

Rappelons à cet effet que l'échantillonnage sérologique est opéré sur les bovins allaitants à partir de l'âge de 24 mois, alors que les vaches laitières sont analysées sur le lait.

Les porteurs d'anticorps sont examinés, par analyse des matières fécales, sur une éventuelle excrétion du germe pathogène.

Au vu du grand risque de la transmission de la maladie, surtout pour le jeune bétail, les excréteurs testés positivement, sont censés être éliminés endéans les 3 semaines.

L'Etat subventionne cet assainissement par une indemnisation de l'ordre de grandeur de 250 € par bovin éliminé.

La situation de la para-tuberculose au Grand-Duché présente à la fin de la campagne de surveillance et de lutte 2009/2010 (5^e campagne) les chiffres individuels suivants :

Sérologie

30.189 négatifs

321 douteux

489 positifs

soit 30.999 analyses au total

Les analyses par le test P.C.R. des matières fécales prélevées sur des bovins porteurs d'anticorps ont donné les résultats suivants :

996 négatifs

48 douteux

299 positifs

soit 1.343 analyses au total.

Au vu de cette situation sanitaire et en vue de l'élimination conséquent des excréteurs du germe pathogène, un assainissement de notre cheptel en matière de para-tuberculose devrait être un objectif réaliste à moyen terme. Cette perspective implique évidemment que les exploitations les plus fortement infectées mettent en application un programme hygiénique conséquent aux fins d'améliorer la situation sanitaire de leur cheptel.

A noter que la 6^e campagne de surveillance et de lutte contre la para-tuberculose a débuté en septembre 2010 pour se terminer avec la mise en pâture des bovins au printemps 2011. Cette campagne est obligatoire pour les troupeaux laitiers et volontaire pour les troupeaux viandeux.

11. La maladie d'Aujeszky

En 2010, aucun cas n'a été détecté dans nos cheptels. Par contre, un cas a été diagnostiqué chez un chien de chasse.

Par la décision 99/399/CE de la Commission Européenne du 2 juin 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré « Etat membre officiellement indemne de la maladie d'Aujeszky ». L'apparition d'un cas chez un chien n'affecte pas le statut sanitaire du pays.

Par ce fait, le Grand-Duché bénéficie des garanties supplémentaires accordées par la Commission par la décision 93/24/CE du 11 décembre 1992.

En 2010, un total de 172 échantillons de sang, provenant de 12 exploitations porcines luxembourgeoises, ont été testés avec un résultat négatif. 357 sangliers ont été par ailleurs testés, dont 57 avec résultat positif en sérologie.

De ce fait le statut de cheptel porcin domestique officiellement indemne a pu être maintenu, suite à un programme de surveillance incluant un examen sérologique de toutes les truies abattues dans les abattoirs agréés au Luxembourg et suite à un contrôle sérologique aléatoire des porcs d'élevage et de rente exportés.

12. La maladie vésiculeuse du porc

En 2010, aucun foyer de la maladie vésiculeuse du porc n'a été détecté.

13. La maladie hémorragique des lapins

Après la notification de 3 cas de cette maladie en 2008, aucun cas de la maladie hémorragique des lapins n'a été détecté ni en 2009, ni en 2010.

14. La myxomatose

Après la constatation de cette maladie en 2008, elle a été éradiquée par la suite et aucun nouveau foyer n'a été notifié depuis.

15. La maladie de Visna-Maedi chez le mouton

Le programme de dépistage de la maladie de Visna-Maedi, mis en place à titre volontaire en 1990, a été poursuivi en 2010 avec comme bilan que sur 123 ovins échantillonnés, aucun résultat positif n'a été détecté. Un seul échantillon a donné un résultat douteux.

16. L'influenza aviaire (peste aviaire – grippe aviaire)

L'épidémie de la grippe aviaire, causée par la souche hautement pathogène (H5 N1) et détectée fin 2003 pour la première fois dans le Sud-Est de l'Asie, a été notifiée entretemps dans la plupart des régions du globe, surtout dans les pays en voie de développement où l'élevage des volailles se fait sous des conditions hygiéniques et sanitaires rudimentaires. Cette épidémie, au caractère potentiel d'une zoonose, a entraîné jusqu'à ce jour respectivement la mort et l'abattage sanitaire de plus de 250 millions de volailles de par le monde alors que le nombre de décès humains, survenus dans les pays du Sud-est asiatique et dans plusieurs pays de l'Afrique, s'élève à 216 cas.

En Europe, la grippe aviaire a été notifiée en 2007 en Allemagne, au printemps en Bavière et en automne au Nord-est de Brandebourg, en Tchéquie, au Royaume-Uni, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie et en France dans les régions marécageuses autour de la Grande Creusière à Diane Capelle (Moselle), à quelque 90 km de la frontière du Luxembourg incitant à la haute vigilance sur notre territoire.

Des mesures préventives ont été mises en place afin d'éviter, pour autant que possible, que notre cheptel avicole ne soit atteint par ce virus hautement pathogène susceptible de se transmettre à l'être humain, par contact prolongé et intensif avec les animaux malades.

Durant les périodes de migration printanière ou automnale des oiseaux, des mesures de biosécurité ont été mises en place. Ces mesures nous ont permis de rester indemne de cette épidémie jusqu'à ce jour. Des mesures de sensibilisation et de précaution ont été communiquées au grand public via les médias.

Un programme de surveillance active et passive de la grippe aviaire repose entre autres sur l'échantillonnage des volailles domestiques et des oiseaux sauvages.

A noter que l'échantillonnage des oiseaux sauvages est réalisé en collaboration avec les experts de la « Ligue Nationale pour la Protection des Oiseaux et de la Nature ».

En 2010, 10 analyses - provenant d'oiseaux sauvages - ont été effectuées au Laboratoire National de Santé - Institut d'Immunologie. Les 10 résultats étaient négatifs pour l'IAHP (influenza aviaire hautement pathogène. En ce qui concerne les volailles d'élevage, 187 tests pour autruches et 152 tests pour poules ont été réalisés au laboratoire CERVA à Bruxelles. Tous ces résultats étaient également négatifs.

17. La maladie de Newcastle ou pseudopeste aviaire

Cette maladie de volailles est en progression dans différents Etats membres et dans les pays tiers. Aux conséquences économiques moins graves que l'influenza aviaire, elle exige néanmoins une surveillance sanitaire rigoureuse.

Le dernier foyer de la maladie de Newcastle a été notifié au Luxembourg en 1999 sur des pigeons voyageurs.

En 2010, 275 échantillons de sang ont été envoyés au laboratoire CERVA de Bruxelles dont 4 échantillons ont été séropositifs. Il s'agissait de poules pondeuses vaccinées.

18. La tuberculose aviaire

En 2010, aucun cas n'a été détecté.

Les deux derniers foyers ont été diagnostiqués au Luxembourg en 2000.

19. La leucose aviaire

En 2010, aucun cas n'a été détecté.

Le dernier foyer au Luxembourg remonte à 2000 et était localisé à Bertrange.

20. La laryngo-trachéite infectieuse

En 2010, aucun cas n'a été détecté.

Les 2 derniers foyers au Luxembourg remontent à 1999.

21. La psittacose

Aucun foyer n'a été détecté en 2010.

Rappelons que la psittacose, de par son caractère zoonotique, est une maladie à déclaration obligatoire.

22. La varroase

La varroase continue à être présente à l'état endémique au Luxembourg et il faut s'apprêter à vivre avec cette maladie qui provoque des pertes surtout indirectes par l'affaiblissement des colonies d'abeilles en les rendant ainsi plus réceptives à d'autres maladies.

Pour cette raison, il est fortement recommandé de soumettre les colonies à un traitement préventif en automne et d'appliquer surtout des mesures hygiéniques.

En 2010, les substances suivantes ont été mises à la disposition des apiculteurs par les soins de l'Administration des Services Vétérinaires :

- acide formique
- acide oxalique
- Thymovar.

23. La loque américaine

En 2004, il y a eu notification de 6 cas de cette maladie hautement contagieuse entraînant l'élimination sanitaire de 8 ruchers alors qu'en 2005 aucun cas ne fut détecté.

L'épidémie de la loque américaine, qui a entraîné la destruction de 18 ruchers en 2006, a connu quelques séquelles en 2007 avec la destruction de 2 autres ruchers notifiés comme faiblement infectés.

Depuis, aucun cas n'a été détecté.

24. L'échinococcose

Par accord ministériel, il a été possible, depuis août 2001, d'intensifier la collaboration entre le "Untersuchungsinstitut für Veterinärmedizin, Lebensmittelhygiene und Molekularbiologie in Saarbrücken" et le Laboratoire de Médecine Vétérinaire.

Les résultats d'analyses démontrent une certaine stabilité dans la prévalence des renards infestés, à savoir :

2001: 100 renards avec 20 infestations, soit 20%
2002: 69 renards avec 18 infestations, soit 26%
2003: 4 renards avec 1 infestation, soit 25%
2004: 35 renards avec 5 infestations, soit 14,5 %
2005: 303 renards avec 66 infestations, soit 21,8%
2006: 23 renards avec 7 infestations, soit 30,43%
2007 : 23 renards avec 3 infestations, soit 13,04 %
2008 : 20 renards avec 2 infestations, soit 10%
2009 : 23 renards avec 4 infestations, soit 17,39%
2010 : 26 renards avec 8 infestations, soit 30,76%

25. La fièvre catarrhale ovine (F.C.O.)

Cette maladie exotique a émergé pour la première fois au-delà de la latitude Nord 50° en août 2006 près de Maastricht d'où elle s'est propagée dans le Sud des Pays-Bas, dans une grande partie de la Belgique, en Rhénanie-Westphalie du Nord, en Rhénanie-Palatinat, dans le Nord-est de la France et dans le Nord du Luxembourg. Fin 2006, le Luxembourg a compté 4 cas asymptomatiques détectés au laboratoire sur des bovins revenant du pacage passé en Belgique. Cela n'empêche que, dès l'apparition de la fièvre catarrhale ovine (F.C.O.) dans le Sud des Pays-Bas, le Luxembourg a été intégré dans la zone de surveillance d'un rayon de 150 km et soumis à des mesures restrictives des mouvements des espèces sensibles y détenues.

Après la mise en place de la zone saisonnièrement indemne du vecteur le 18 décembre 2006, de commun accord avec les autres Etats membres avoisinants infectés, la F.C.O. ne s'est de nouveau manifestée dans notre pays qu'à partir du 17 août 2007 pour se propager dans la suite à une allure fulgurante sur tout le territoire du pays.

Grâce à la vaccination et à l'immunité naturelle acquise au cours de l'année 2008, la F.C.O. ne s'est manifestée que par quelques cas cliniques (23 cas dont 22 bovins et 1 chèvre) et aucune mortalité n'a pu être mise en évidence. Notons que les animaux concernés n'étaient pas encore vaccinés contre la F.C.O. Dans un cas, le bovin n'était vacciné qu'une seule fois.

En 2009, aucun cas clinique n'a été déclaré et aucune circulation de virus n'a été constatée. De ce fait, la vaccination est devenue facultative.

Résultat des analyses en 2010:

246 analyses sérologiques chez les bovins dont 21 positives par immunité naturelle ou par vaccination

337 analyses P.C.R. dont aucun résultat positif.

26. L'herpes virose de la carpe Koï (Cypvirus carpio)

En 2010, aucun cas de cette maladie n'a été détecté.

CHAPITRE IV

A. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité des denrées alimentaires n'est pas seulement une priorité du Gouvernement, mais répond également à une attente du consommateur.

La nouvelle réglementation communautaire relative à la sécurité alimentaire met en évidence les principes de précaution, de responsabilité et de traçabilité en termes de production et de fabrication des denrées alimentaires alors que l'information des consommateurs en devient partie intégrante.

Dans l'esprit du suivi intégré des denrées alimentaires d'origine animale de l'étable à la table, il revient à l'Administration des Services Vétérinaires d'assurer non seulement le statut sanitaire du cheptel national au niveau de la production primaire, mais de surveiller également les procédures et l'infrastructure des établissements actifs dans le secteur agro-alimentaire.

Cette approche intégrée implique le contrôle des quelque 50 fermes vendant et transformant des produits alimentaires provenant de leur propre production d'animaux, des quelque 200 boucheries et points de vente ainsi que des établissements agréés.

1. Le contrôle des établissements

Suite à la réorganisation de l'Administration des Services Vétérinaires, la division « Santé Publique », comprenant 4 vétérinaires officiels, effectue ces contrôles en commun avec des vétérinaires officiels affectés aux 3 abattoirs agréés au Luxembourg.

Les contrôles consistent dans la surveillance et l'appréciation de différents paramètres.

Au niveau des locaux individuels sont pris en considération l'état d'entretien et de nettoyage des infrastructures, des équipements et du matériel.

Au niveau de la production, les paramètres contrôlés peuvent être regroupés comme ci-dessous:

- gestion et hygiène du personnel;
- procédures de fabrication et de surveillance des produits et de l'entreprise.

En 2010, il a été procédé, en dehors du contrôle continu des établissements agréés, à 256 visites de contrôle dans 221 établissements.

Concernant les résultats de contrôle des locaux, le mauvais rangement des locaux représente 35% des remarques. Les problèmes les plus nombreux en relation avec le rangement ont été notés dans les frigos de stockage (30%), dans les locaux de productions (21%) et dans les locaux de stockage du matériel accessoire (15%). Le rangement constitue partant un élément essentiel dans la prévention de contamination croisée et de la bonne gestion des produits.

Les déficiences en relation avec l'entretien de l'équipement et de l'infrastructure des locaux représentent 39% des remarques. Ces déficiences se situent essentiellement dans les salles de productions. 23% des non-conformités constatées lors du contrôle des différents locaux concernent le nettoyage. Un gros effort reste à faire quant au nettoyage de l'équipement des salles de production et au nettoyage de l'infrastructure des frigos de stockage.

Concernant les remarques relatives à la maîtrise et à la documentation de la production, la moitié des entreprises sont conformes ou n'ont plus qu'un point ou deux à améliorer. Malheureusement, un quart des entreprises présentent encore de nombreuses déficiences à ce sujet. (Figure1).

Le détail des déficiences est représenté par la Figure2. Les déficiences les plus nombreuses sont en relation avec la gestion des sous-produits, l'étiquetage, la documentation de la production et le contrôle de l'eau.

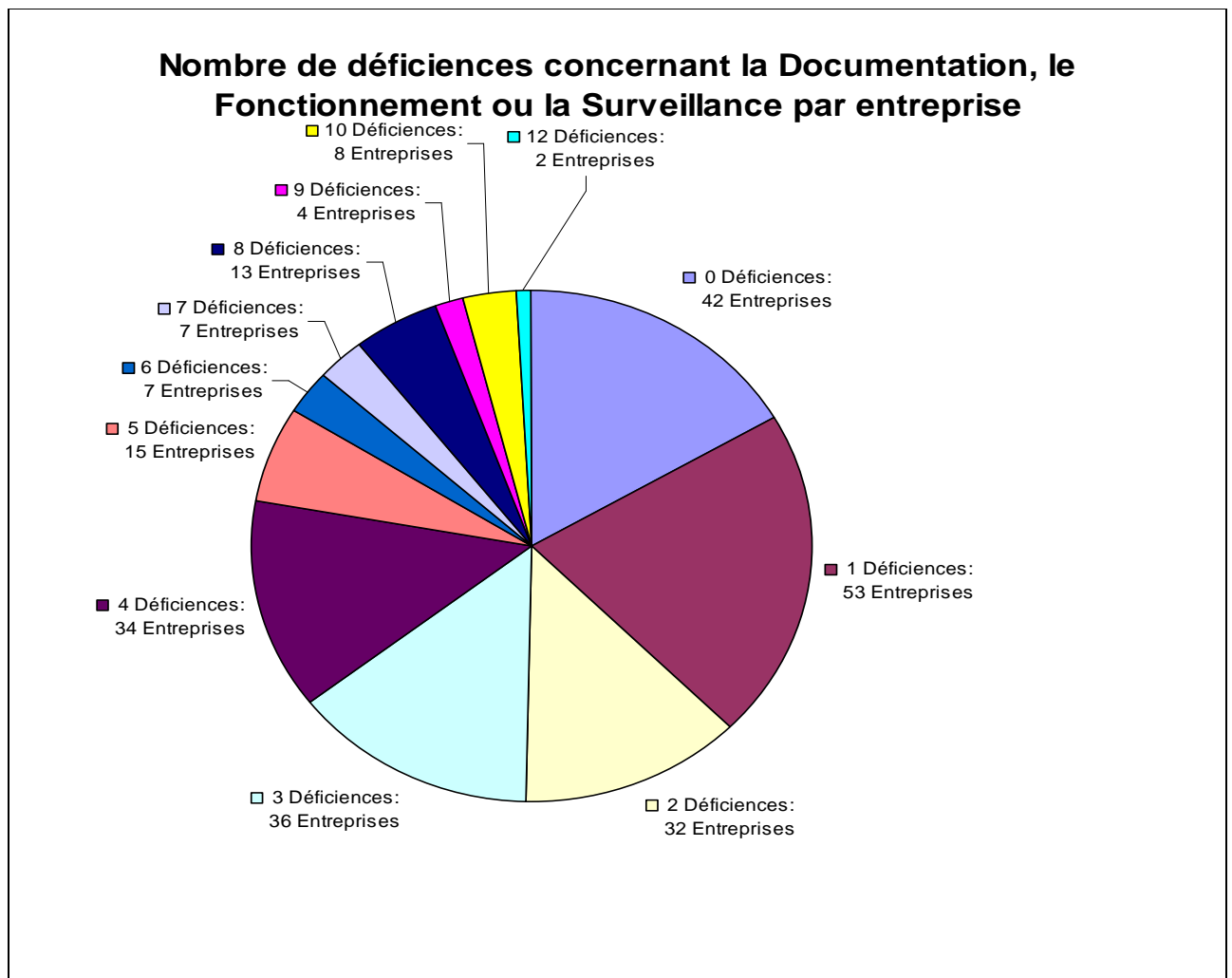
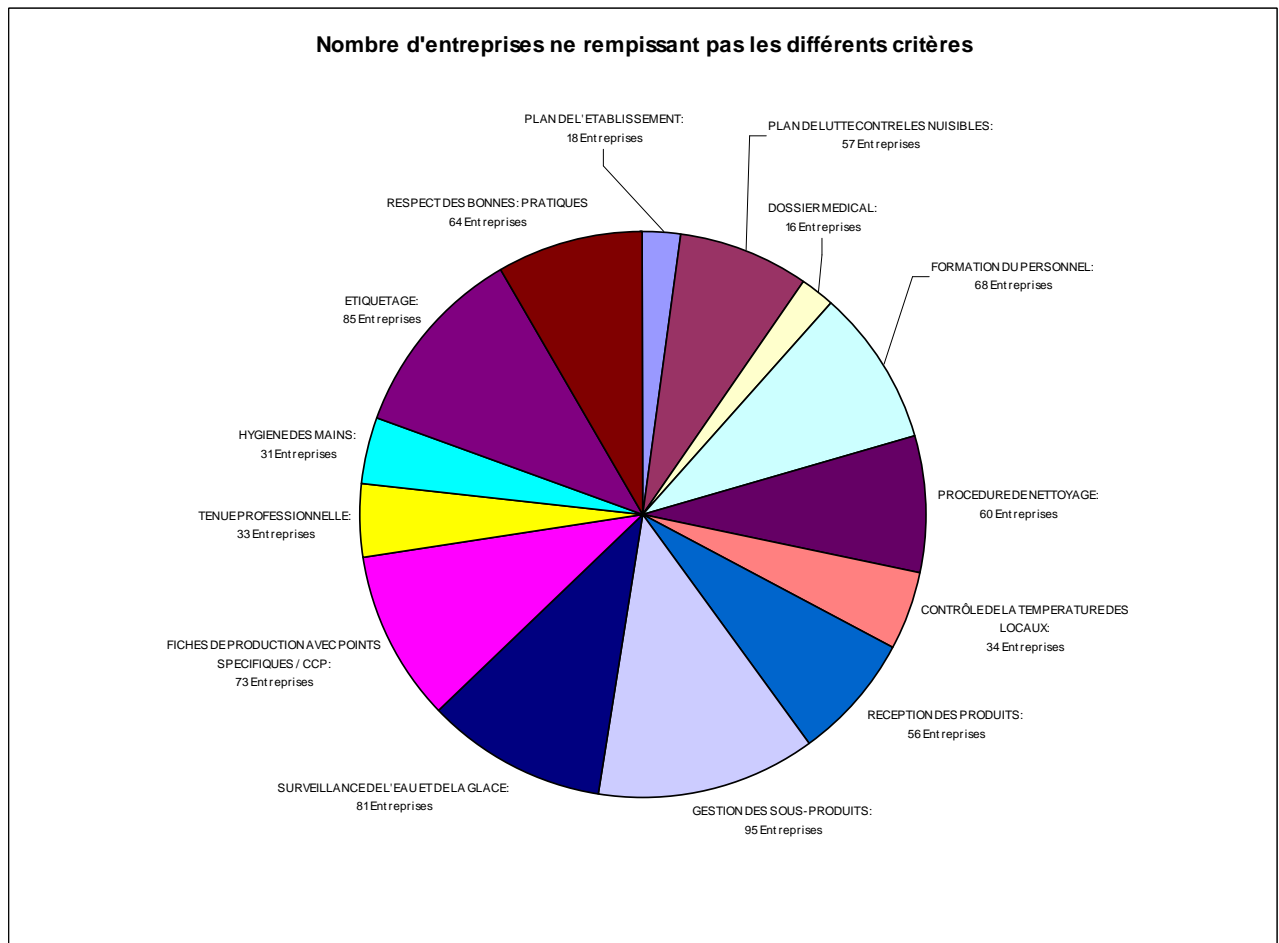


Figure 2



2. Les prélèvements d'échantillons

Dans 125 établissements, 653 échantillons ont été prélevés en vue de la recherche de germes pathogènes (*Listeria monocytogenes*, *Salmonella*, *Echerichia Coli* O:157 H:7, *Clostridium perfringens*, *Campylobacter*, *Staphylocoques*) et de germes contaminants (*Echerichia Coli*). Sur les 653 échantillons, 4.655 analyses ont été effectuées par le laboratoire de médecine vétérinaire. Aucun *E. Coli* O:157 H:7 n'a été isolé.

La fréquence de *Salmonelles* diminue ce qui est probablement dû au programme d'éradication en place dans le secteur de la volaille.

Les *Campylobacters* ont été détectés essentiellement sur de la viande fraîche de volaille. Il faut donc accorder une grande attention à ces produits et éviter la contamination croisée de ces produits vers d'autres denrées alimentaires. Comme ces bactéries sont sensibles à la chaleur, il est conseillé de ne consommer la viande de volaille qu'à l'état cuit.

Les germes de *Listeria*, *Staphylocoques* et *E. Coli* ont été isolés plus fréquemment mais en très faibles quantités. De ce fait, ces germes ne représentent qu'un faible risque pour la santé publique, si toute multiplication ultérieure est évitée par un strict respect de la chaîne du froid. Il faut donc insister sur l'importance du respect de la chaîne du froid ainsi que sur une surveillance permanente de l'hygiène et des bonnes pratiques de fabrication.

3. Le contrôle de l'étiquetage de la viande bovine

Le contrôle de l'étiquetage de la viande bovine est réalisé par l'Administration des Services Vétérinaires et l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture conformément à l'article 12 du règlement grand-ducal du 8 janvier 2008 fixant certaines modalités d'application du Règlement (CE) no 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000 en ce qui concerne l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine et du Règlement (CE) no 700/2007 du Conseil du 11 juin 2007 relatif à la commercialisation de la viande issue de bovins âgés de douze mois au plus.

En 2010, 23 échantillons de viande bovine ont été prélevés dans les établissements agréés et dans la vente de détail au consommateur final (boucherie et point de vente). Ces échantillons ont été soumis à un test ADN afin de vérifier la concordance entre les morceaux de viande et les prélèvements d'oreilles correspondants conservés à l'abattoir.

Sur les 23 échantillons, la concordance a été constatée pour 18 échantillons. Les 5 échantillons non-conformes provenaient tous de la vente au détail.

4. La surveillance de la prévalence des salmonelles chez les volailles

La réglementation communautaire sur les zoonoses, et plus spécifiquement sur les salmonelles, prescrit des programmes de surveillance à tous les stades pertinents de la production, de la transformation et de la distribution dans l'objectif de réduire la prévalence et le risque que les salmonelles représentent pour la santé publique. Ces programmes de surveillance concernent actuellement les poules pondeuses et les poulets de chair.

Les résultats sur les volailles sont en général favorables.

5. Les animaux de boucherie

A) TOTAL des animaux abattus dans les abattoirs

	2007	2008	2009	2010
gros bovins	23818	24923	24787	24626
veaux	2475	1680	1354	1177
porcs	94170	95366	93710	91974
porcelets	43625	45991	42055	42443
chevaux	24	27	29	34
ovins	1570	1481	2215	1957
caprins	336	316	458	344
autruches	141	142	151	180
TOTAL	166159	169926	164759	162735

B) TOTAL des animaux abattus chez les agriculteurs pratiquant l'abattage à la ferme

	2007	2008	2009	2010
bovins	71	269	35	46
veaux	159	258	126	115
porcs	1807	2570	1419	1239
porcelets	6215	5910	5856	5875
ovins/caprins	148	670	43	42
chevaux	0	2	0	1
volailles	37591	34529	28888	30992
lapins	1649	755	1541	1067
TOTAL	47640	44963	37908	39377 *

* Les animaux abattus auprès de l'établissement Niessen figurent désormais dans les statistiques des animaux abattus dans les abattoirs agréés

INSPECTION DU GIBIER DANS LES CENTRES DE COLLECTE EN 2010

cerfs	288
chevreuils	2270
sangliers	2635
daims	26

RÉSULTATS DE L'INSPECTION DES VIANDES EN 2010

SAISIES

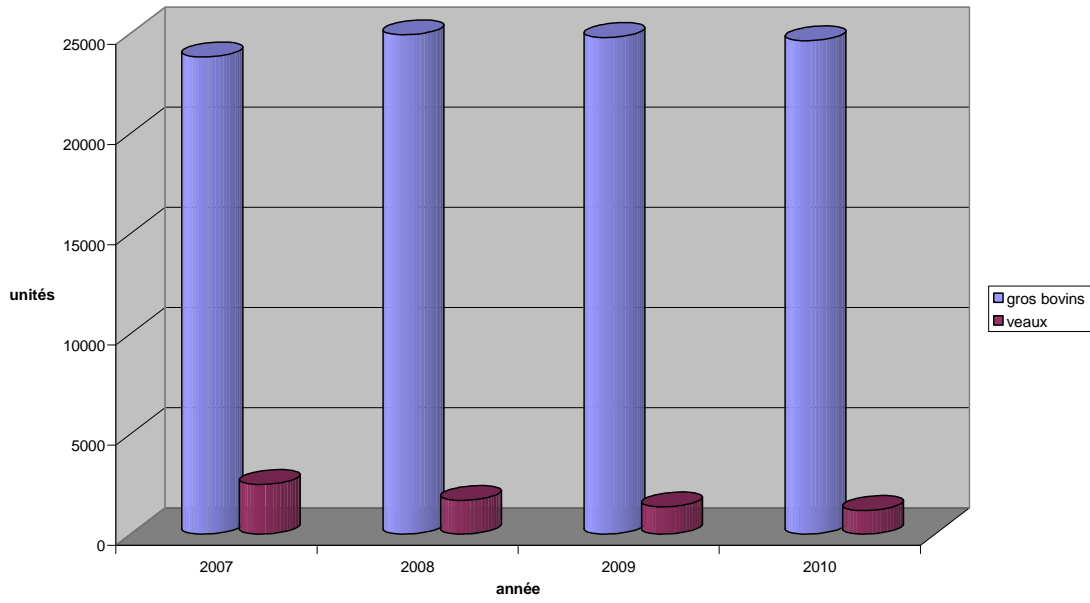
1) ABATTOIRS

	<u>nombre de carcasses saisies</u>	<u>cadavres</u>
gros bovins	44	0
veaux	0	2
porcs	349	80
porcelets	391	42
ovins/caprins	5	0
chevaux	0	0
TOTAL	789	124

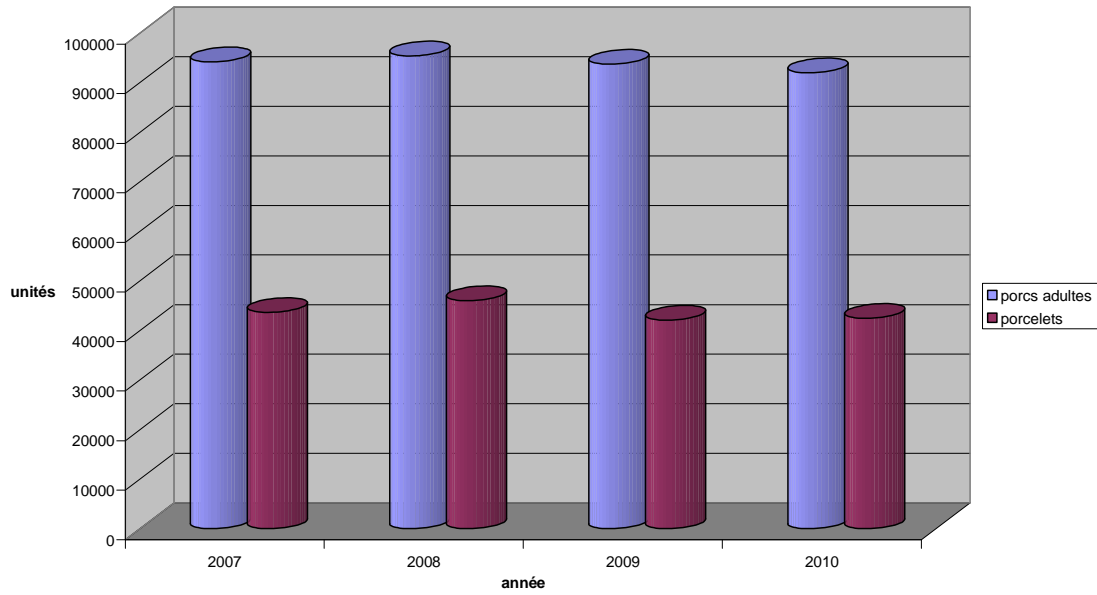
2) AGRICULTEURS avec autorisation d'abattage à la ferme

	<u>nombre de carcasses saisies</u>	<u>saisies partielles</u>
bovins adultes	0	0
veaux	0	0
porcs	0	0
porcelets	1	13 foies
ovins/caprins	0	0
volailles	63	0
lapins	11	0
TOTAL	75	13 foies

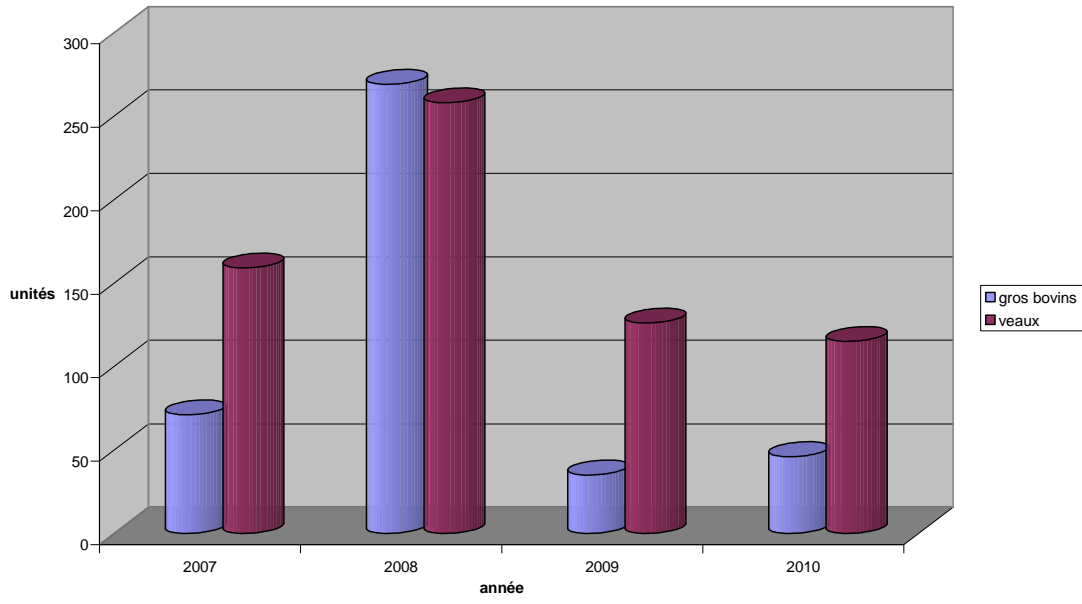
Bovins adultes et veaux abattus dans les abattoirs



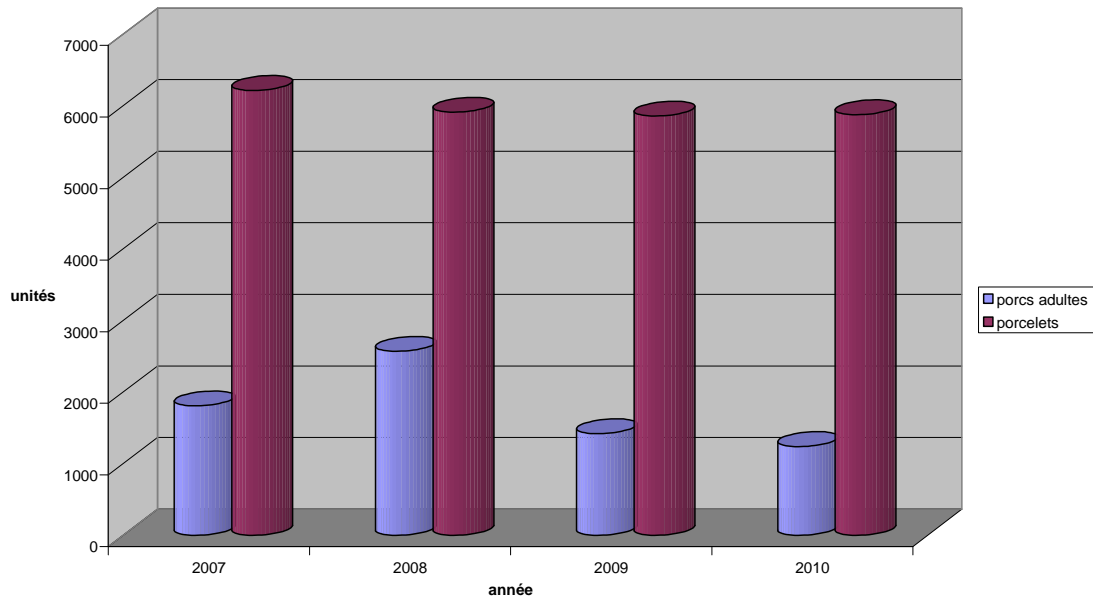
Porcs et porcelets abattus dans les abattoirs



Bovins adultes et veaux abattus chez certains agriculteurs



Porcs adultes et porcelets abattus chez certains agriculteurs



B. L'ORGANISME POUR LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (O.S.Q.C.A)

L'OSQCA a comme base légale le règlement grand-ducal du 25 avril 2008 déterminant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°882/2004 et définissant les missions de l'OSQCA.

En 2010, le fonctionnement de l'OSQCA était assuré par 3 membres à tâche complète et 2 membres à tâche partielle détachés des différentes administrations impliquées dans le contrôle officiel de la chaîne alimentaire. En 2009, 2 des 4 membres délégués à l'OSQCA à tâche partielle ont reçu de nouvelles missions afin de réaliser des projets planifiés avec l'OSQCA ; ainsi un membre s'est vu attribuer la tâche de chef de service du nouveau service de la sécurité alimentaire (SECUALIM) au sein de la Direction de la Santé. Un autre membre a été détaché à la Représentation Permanente du Luxembourg auprès de la Commission Européenne pour y traiter les dossiers de la sécurité alimentaire. Une révision des besoins en ressources humaines de l'OSQCA pour assurer ses tâches est en cours.

Le plan pluriannuel de contrôle de la chaîne alimentaire (MANCP) et son rapport annuel intégré exigés par le règlement (CE) n°882/2004, sont réalisés par l'OSQCA en affinant les modèles des années précédentes à l'aide des informations reçues de la part des administrations compétentes pour les contrôles officiels.

L'OSQCA est le gestionnaire du système d'alerte rapide (RASFF) de la Commission Européenne. En 2010, un total de 3358 de notifications originales ont été transmises dont 592 étaient des alertes, 1188 des informations et 1.578 des rejets aux frontières. Aux notifications originales s'ajoutent 5.224 notifications de suivi.

Les 24 notifications de la Commission Européenne concernant le marché du Luxembourg et entrant à l'OSQCA, ont été transférées après une première évaluation du risque aux administrations compétentes concernées qui se sont rendues sur place pour prendre les mesures nécessaires.

Vice-versa, les différentes administrations luxembourgeoises ont déclenché 23 notifications originales du Luxembourg vers le RASFF via l'OSQCA.

On peut noter l'évolution suivante en ce qui concerne les notifications originales luxembourgeoises depuis 2005 :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Luxembourg	7	7	10	11	16	23

Dans sa mission de point de contact national du Luxembourg en matière de sécurité alimentaire pour la Commission Européenne et l'EFSA (European food safety authority), l'OSQCA a répondu à une multitude de demandes d'information de la Commission et de l'EFSA après concertation avec les administrations nationales. Il est l'interlocuteur entre les instances internationales et les ministères, administrations, services ou organisations scientifiques concernés.

Une autre mission de l'OSQCA est la coordination de la formation continue des agents chargés de procéder aux contrôles officiels. Ceci implique aussi bien les formations au niveau national en collaboration avec l'INAP qu'au niveau européen organisées par la Commission. L'OSQCA a organisé avec l'INAP 11 formations réalisées au Grand-Duché de Luxembourg et a collaboré à la réalisation d'autres formations prévues par d'autres administrations du secteur alimentaire. 14 formations du programme CE « Better Training for Safer Food » ont été visitées par 17 agents du contrôle officiel luxembourgeois.

Dans le cadre de la simplification administrative, l'OSQCA a soutenu des formations spécifiques sur la sécurité alimentaire pour le secteur alimentaire. Ces formations sont assurées par les agents des administrations chargés de la mise en œuvre des systèmes de contrôle respectifs.

En 2010, l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV) de la Commission européenne a réalisé un audit général sur les systèmes de contrôles officiels au Luxembourg. L'OSQCA a assuré les échanges d'informations entre les différents acteurs, accueilli les inspecteurs de l'OAV et assumé le rôle de premier interlocuteur lors des réunions.

La première évaluation de l'OAV en janvier portait sur les systèmes de contrôles officiels du bien-être animal pour ensuite se concentrer en avril sur les contrôles de l'hygiène alimentaire, de la traçabilité, de l'étiquetage, de l'eau en bouteille et des contrôles à l'importation de denrées alimentaires d'origine non animales. Les deux audits suivants de l'OAV portaient sur les contrôles à l'importation et lors du transit des produits d'origine animale et des animaux vivants ainsi que le poste d'inspection frontalier en juin pour clôturer avec les contrôles des denrées alimentaires d'origine animale en septembre. En décembre, la dernière visite de l'OAV faisait fonction de réunion de clôture de l'audit général visant à évaluer les systèmes de contrôle de la sécurité alimentaire au Luxembourg.

Les membres de l'OSQCA ont représenté le Luxembourg à diverses réunions auprès de la Commission Européenne, de l'OAV et de l'EFSA lors de groupes de travail ayant trait à la sécurité de la chaîne alimentaire.

On peut noter notamment les comités permanents en toxicologie, boissons spiritueuses et general food law ainsi que les réunions relatives au plan de contrôle national pluriannuel (MANCP), aux systèmes d'audits nationaux des administrations compétentes, aux importations de produits d'origine non-animale, au système d'alerte rapide RASFF, au programme « Better Training for Safer Food ».

L'OSQCA envoie un délégué luxembourgeois auprès de l'EFSA pour prendre part aux réunions des Focal points avec l'EFSA et à celles traitant l'EFSA-IEP (information exchange platform), l'élaboration d'une base de données pan-européenne sur les habitudes de consommation de denrées alimentaires. OSQCA est représenté également dans les groupes de travaux périodiques étudiant la « crisis preparedness de l'EFSA » et « methods and principles on risk assessment activities ».

Au cours de l'année, de nombreuses réunions nationales ont été organisées par l'OSQCA dans le but de renforcer la collaboration entre les administrations impliquées dans le contrôle de la chaîne alimentaire. Ces groupes de travail sont composés de membres de l'OSQCA et de représentants des administrations concernées par le sujet traité. Ces sujets et leurs projets qui en découlent sont fixés sur demande ou par des échanges inter-administratifs dans des groupes de travail. En 2010 ont eu lieu les groupes de travail suivants sur *l'analyse de risque, les priorités nationales, le plan pluriannuel et son rapport annuel intégré, les médicaments vétérinaires, les additifs et les résidus, la coordination des contrôles avec la douane, les laboratoires nationaux de référence, l'enquête sur les habitudes alimentaires,...*

Au besoin l'OSQCA a aussi donné des avis aux ministres, ministères et administrations intéressés, sur des questions touchant à la sécurité alimentaire.

L'OSQCA coopère activement avec le Ministère de l'Economie pour l'élaboration d'un guichet unique pour les entreprises, avec le CNSAE dans le cadre de la simplification administrative et avec l'ILNAS en ce qui concerne la surveillance du marché dans le cadre de la sécurité générale des produits.

Afin d'assurer une bonne information au secteur et au grand public et de garantir des échanges fructueux, l'OSQCA se base sur trois piliers : la publication de documentation, son portail sur internet et la formation continue.

Le troisième colloque « La sécurité dans mon assiette » a eu lieu en juin 2010. Au cours de cette journée, des actualités scientifiques dans le domaine de la sécurité alimentaire, des nouveautés dans l'organisation des contrôles officiels ainsi que le rôle de l'EFSA, sa présence et ses moyens dans les Etats membres ont été présentés. L'OSQCA a invité des représentants de la Commission européenne, de l'EFSA, des ponts focaux transfrontaliers et divers experts. Le colloque était bien visité de la part des administrations, des laboratoires, des établissements et des centres de recherche publiques impliqués dans la chaîne alimentaire. Il a permis de nombreux échanges entre les experts des différents secteurs actifs pour la sécurité alimentaire.

Tout au long de l'année l'OSQCA a également tenu à jour son portail internet www.securite-alimentaire.lu. L'OSQCA a traité ou redirigé vers les administrations compétentes toutes les réclamations, plaintes et demandes d'informations de citoyens en relation avec la sécurité alimentaire réceptionnées via un formulaire en ligne sur le site internet. Chaque demande a ainsi été reçue et prise en charge et traitée. Des fiches informatives pour le secteur ont également été publiées sur le site. Lors de différents incidents alimentaires le portail internet sert de plus en plus de plateforme importante où les administrations peuvent incérer leurs informations destinées au public.

CHAPITRE V

MOUVEMENTS INTERNATIONAUX

A. Échanges, importations et exportations d'animaux vivants et de produits d'animaux

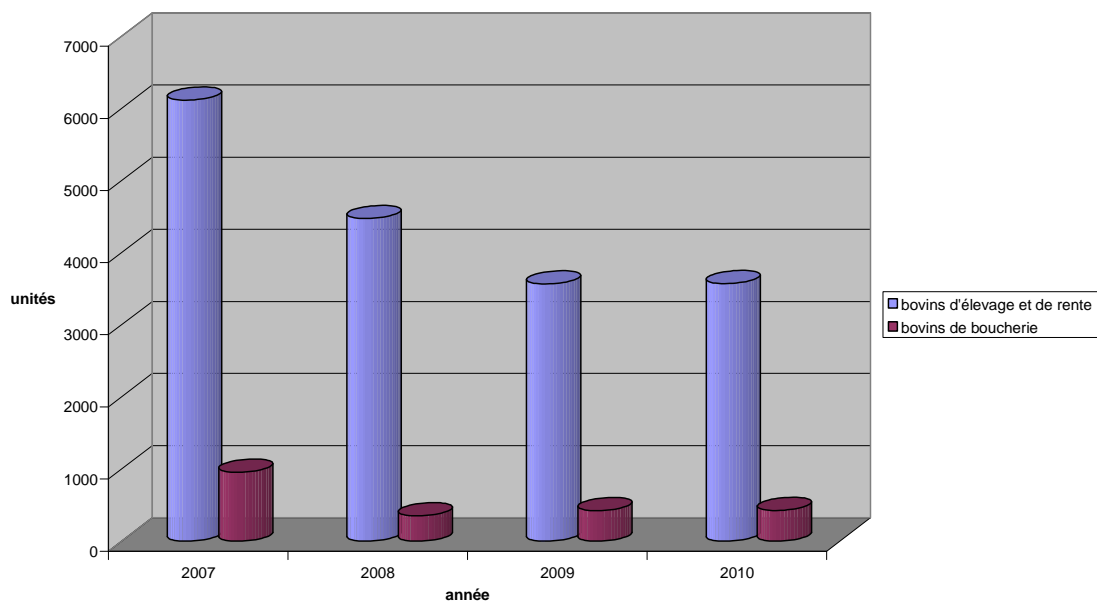
INTRODUCTIONS en provenance des pays de l'U.E.

espèce d'animaux	2007	2008	2009	2010
bovins d'élevage et de rente	6112	4471	3565	3569
bovins de boucherie	955	350	423	425
porcs d'élevage et de rente	72668	67570	60142	65502
porcs de boucherie	43431	46324	42368	49352
chevaux	105	93	94	258
ovins	347	266	672	313
caprins	1699	518	1813	219
volailles	175253	156062	144619	153553
chiens	0	0	0	n.d.
embryons bovins	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
sperme (doses)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
autres	10380	6122	5836	n.d.

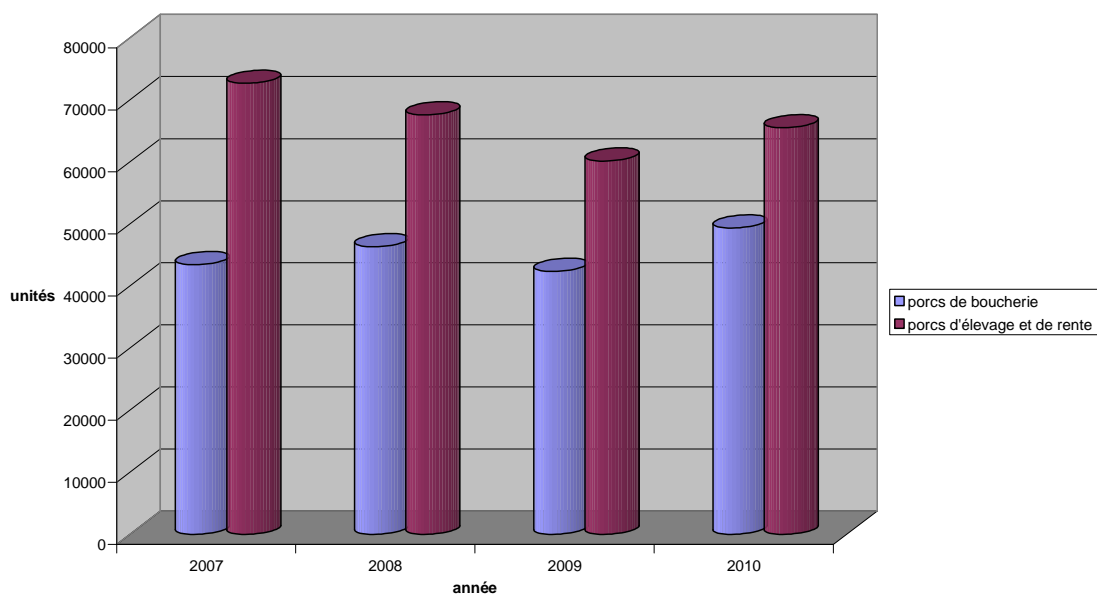
ECHANGES à destination des pays de l'U.E.

espèce d'animaux	2007	2008	2009	2010
bovins d'élevage et de rente	3704	5190	5775	4459
bovins de boucherie	16705	19166	20875	19706
veaux	12136	10526	12306	14698
porcs d'élevage et de rente	212	230	292	483
porcs de boucherie	55846	57440	53061	72794
porcelets	15231	12149	16549	17383
chevaux	42	66	76	276
ovins	604	773	318	489
caprins	201	327	280	390
lapins	4629	1993	0	1018
autruches	0	0	0	0
volailles	53829	75817	92172	94869
autres	8744	6881	2445	n.d.

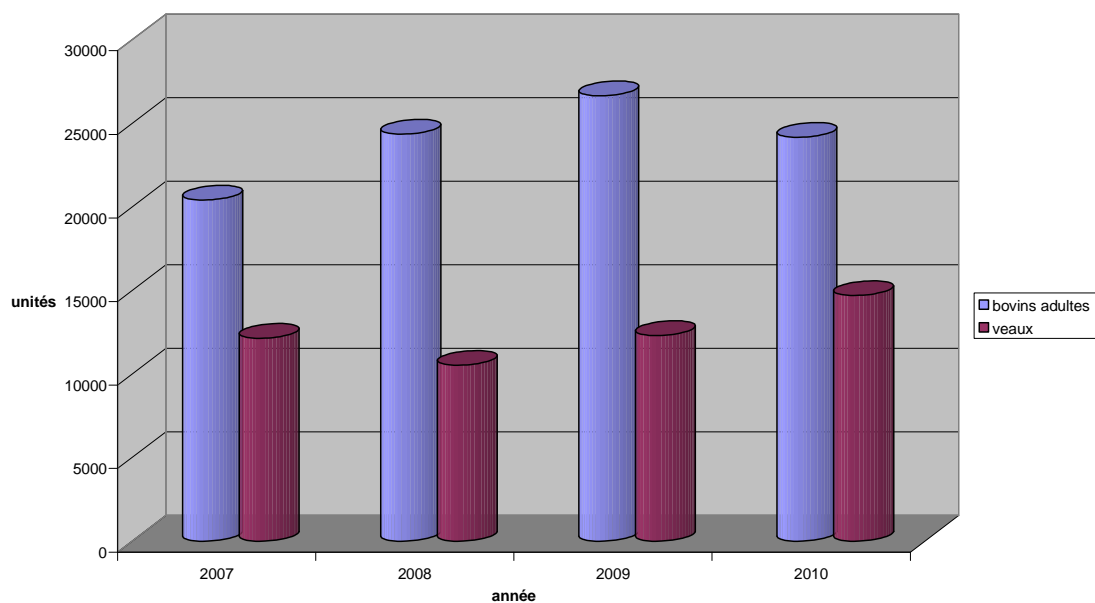
Introduction de bovins d'élevage et de rente et de boucherie



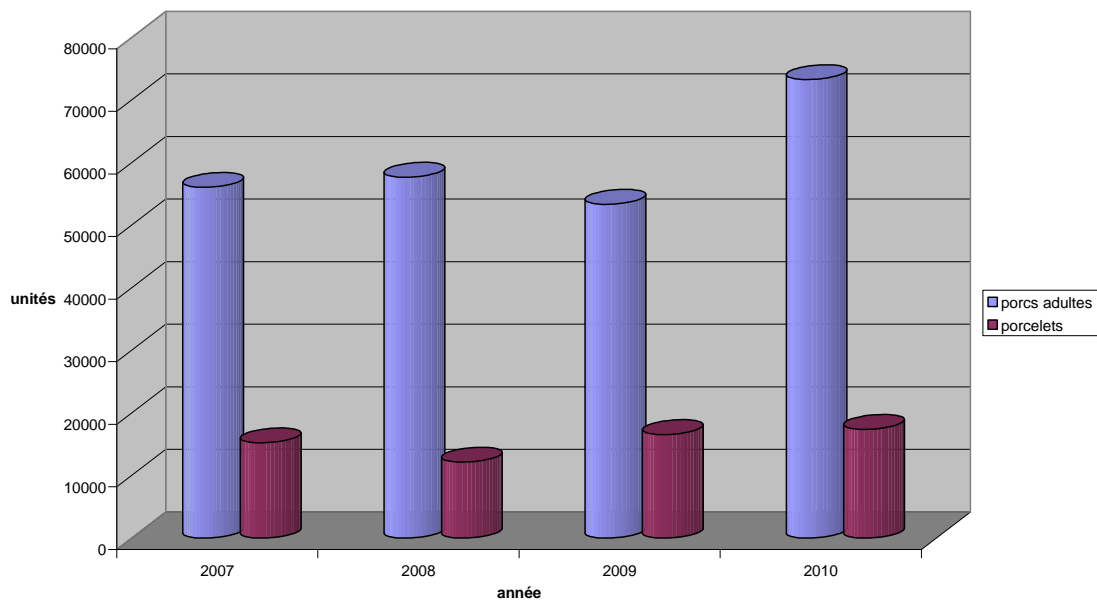
Introduction de porcs d'élevage et de rente



Echanges de bovins adultes et de veaux



Echanges de porcs adultes et de porcelets



B. P.I.F. - Findel:

I. Animaux vivants

CHEVAUX

Provenance	Destination	Nombre
BARBADES	SUISSE	6
BRESIL		59
	Belgique	18
	Allemagne	3
	Espagne	3
	France	7
	GRDE. BRETAGNE	14
	ISRAEL	3
	PAYS BAS	4
	NORVEGE	2
	AFRIQUE DU SUD	5
CANADA		119
	Allemagne	22
	Autriche	3
	Belgique	24
	France	25
	Irlande	2
	GRDE. BRETAGNE	5
	PAYS BAS	8
	POLOGNE	2
	SUISSE	14
	AFRIQUE DU SUD	14
NOUVELLE ZELANDE		8
	Autriche	5
	France	3
SINGAPORE		8
	Allemagne	3
	DANMARK	1
	France	2
	SUISSE	2
Etats-Unis		205
	Allemagne	55
	Belgique	17
	Autriche	4
	Espagne	1
	FINLANDE	1
	France	20
	GRDE. BRETAGNE	26
	Italie	3
	Luxembourg	3
	PAYS BAS	1
	REP. TCHEQUE	8
	RUSSIE	42

	SLOVAQUIE	1
	SLOVENIE	1
	SUEDE	3
	SUISSE	19

MINI CHEVAUX

Etats-Unis		113
	Allemagne	35
	Belgique	14
	DANMARK	17
	France	13
	GRDE. BRETAGNE	1
	PAYS BAS	19
	SUISSE	14

MINI ÂNES

CANADA		6
	Belgique	6
Etats-Unis		12
	Autriche	1
	Belgique	4
	France	2
	SUISSE	5

VICUGNAS

NOUVELLE ZELANDE		202
	Allemagne	77
	Belgique	13
	France	22
	GRDE. BRETAGNE	30
	Italie	18
	NORVEGE	40
	PAYS BAS	2

ALPACAS

CANADA		28
	Allemagne	28
CHILI		30
	Autriche	30
NOUVELLE ZELANDE		77
	ALLEMAGNE	51
	Belgique	7
	GRDE. BRETAGNE	12
	Italie	3
	PAYS BAS	3
	SUISSE	1

LAMAS

CHILI		269
	Allemagne	36
	Autriche	22
	Italie	46
	PAYS BAS	111
	POLOGNE	54

ŒUFS A COUVER

Etats-Unis		2711750
	Allemagne	2179400
	HONGRIE	448510
	PAYS BAS	83840

POISSONS D'ORNEMENT

MALAISIE		1947
	Luxembourg	1947
SINGAPORE		42885
	Luxembourg	42885
VIETNAM		1422
	Luxembourg	1422

CHENILLES

CHILI		1630000
	Allemagne	80000
	Belgique	1550000

PORCS

CANADA		355
	Espagne	40
	Irlande	64
	POLOGNE	20
	UKRAINE	231

VISONS

Etats-Unis		120
	PAYS BAS	120

CARNIVORES

EMIRATS ARABES UNIS		675
	PAYS BAS	675

POUSSINS

Etats-Unis		1200
	Italie	1200

GIRAFFE

Etats-Unis		1
	SERBIE	1

KANGAROOS

Etats-Unis		10
	PAYS BAS	10

CHIENS

CANADA		2
	France	2
Etats-Unis		2
	Allemagne	1
	PAYS BAS	1

LIONS

GABON		3
	France	3

II. Produits d'origine animale

<u>Catégorie</u>	<u>Origine</u>	<u>Destination</u>	<u>TOTAL (en kg)</u>
Aliments pour poiss.	TH	BE	500
Casings	CN	DK	450
	PK	DE	15 380,00
		ES	3 470,00
		IT	665
	SY	AT	700
		DE	103 780,00
		DK	4 100,00
		ES	1 130,00
		FR	3 000,00
Caviar	CN	LU	1 197,00
Colostrum Bv	US	GB	600
Embryons Bv	CA	DK	15
	US	DE	130,5

Filets de poisson	US	LU	35
	VN	BE	310 066,50
		CH	1 740,00
Œufs de Poisson	US	LU	1 800,00
Poils de Chèvre	CN	FR	328
Produits lactés	US	GB	600
Produits biologiques	US	AT	268
Sérum Bv	US	AT	268
Soies de Porc	CN	GB	159
Sperme Bv	CA	DK	15
	US	DE	1 029,00
Sperme Cv	US	IT	13
V. de Bison	CA	CH	22 051,40
		FR	81 577,50
	US	BE	66 020,00
V. de Gibier	CA	CH	46 477,30
		FR	6 308,00
V. Equine	CA	CH	857 053,20
		FR	1 153 741,60
Trophées	BW	BE	716
		CZ	410
		DK	189
		HU	532
		IT	464
		PT	72
	MZ	AT	640
		DE	58
		NO	47
		PT	75
	NA	AT	251
		HU	319

		IT	143
		NO	831
	US	AT	334
		DE	36
		DK	179
		ES	214
		HU	222
		SE	10
	ZA	AT	432
		BE	3 213,00
		CH	156
		CZ	4 277,00
		DE	2 143,00
		DK	3 638,00
		ES	3 723,00
		FI	956
		FR	2 374,00
		GB	4 948,00
		HU	90
		IE	92
		IT	4 791,00
		LU	591
		NL	2 329,00
		NO	1 411,00
		PT	45
		RU	556
		SE	1 308,00
		SI	144
		SK	726
		UA	943
	ZW	AT	414
		BE	1 362,00
		BG	1 600,00
		CH	286
		CZ	232
		DK	253
		FI	80
		GB	325
		IT	3 437,00
		NO	54
		SE	143

Saisies de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine à l'Aérogare de Findel/Luxembourg

En 2010, l'Administration des Douanes et Accises a procédé à 109 saisies de colis illégaux de produits d'origine animale, notamment de :

315 kg de viande et de produits à base de viande ;

107 kg de lait et de produits laitiers ;

71 kg de produits de la pêche.

Tous ces produits ont été éliminés et détruits sous la surveillance de l'Administration des Services Vétérinaires.

C. Le pacage

a) Le pacage en zones étrangères de bétail luxembourgeois

Pendant la bonne saison, le bétail passe dans des pâtures transfrontalières, soit du Grand-Duché de Luxembourg vers les Etats membres avoisinants, soit, le cas échéant, à l'inverse à partir d'autres Etats membres vers le Luxembourg. Ces échanges temporaires se font sous contrôle vétérinaire et se répartissent de la façon suivante :

pays de destination	autorisations accordées	bovins	ovins	chèvres	chevaux
Belgique	63	3.446	0	0	0
France	10	420	0	0	0
Allemagne	9	236	5	0	0
Total	82	4.102	5	0	0

b) Le pacage en territoire luxembourgeois de bétail étranger

pays d'origine	autorisations accordées	bovins
Belgique	1	39
France	0	0
Allemagne	0	0
Total	1	39

A noter qu'au niveau Benelux, un nouveau accord a été élaboré en 2007 dans l'objectif d'améliorer le suivi sanitaire des animaux échangés tout en évitant la surcharge administrative.

CHAPITRE VI

LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX

L'Administration des Services Vétérinaires est instituée par la législation afférente comme l'autorité compétente en matière de bien-être animal.

La surveillance du bien-être animal concerne les conditions de détention, de transport et d'abattage des diverses espèces animales.

La surveillance du bien-être des animaux de production se fait partiellement en synergie avec les agents de l'Unité de Contrôle (UNICO) fonctionnant auprès du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, alors que les vétérinaires-praticiens y collaborent par deux visites annuelles des élevages dans le cadre de l'épidémiolo-surveillance.

En 2010, l'Administration des Services Vétérinaires a procédé à 167 visites spécifiques sur 99 exploitations.

CHAPITRE VII

LE CLOS D'ÉQUARRISSAGE

Le centre de collecte intermédiaire du Clos d'Equarrissage au Schwanenthal est géré par la firme RENDAC C.E.S., sur la base d'un accord interministériel avec la Belgique datant de 1984 et révisé le 1^{er} juillet 2004.

Cette société gère à la fois la collecte des cadavres des animaux de production et de compagnie ainsi que les sous-produits provenant du secteur agro-alimentaire.

Il est évident que dans le cadre des mesures préventives à l'égard des encéphalopathies spongiformes transmissibles, les cadavres d'animaux et les sous-produits ne sont plus réutilisés dans la fabrication de farines animales et que depuis le 1^{er} janvier 2001 les cadavres bovin, ovin et caprin sont systématiquement soumis à un test de détection rapide en matière des encéphalopathies spongiformes transmissibles (bovins âgés > 24 mois, ovins et caprins âgés > 18 mois).

Le tableau ci-après donne un aperçu sur le nombre de cadavres ramassés :

Avortons de bovidés	492
Veaux	10.471
Gros bovins	5.492
Total bovidés :	16.455
Déchets truies/porcelets	1.650
Porcelets	1.974
Porcs	4.650
Truies/verrats	450
Total porcins :	8.724
Divers	1.300
Volailles	483
Ovins & caprins	1.215
Chevaux & poulains	300
Agneaux	982

CHAPITRE VIII

LA TRANSPOSITION EN DROIT NATIONAL DES DIRECTIVES CE

- Règlement grand-ducal du 26 janvier 2010 modifiant le règlement grand-ducal du 12 juillet 1990 concernant l'organisation de l'élevage bovin et porcin.
- Règlement grand-ducal du 26 janvier 2010 modifiant le règlement grand-ducal du 10 août 1992 concernant l'organisation de l'élevage et des concours des équidés.
- Règlement grand-ducal du 26 janvier 2010 modifiant le règlement grand-ducal du 10 février 1993 fixant les principes relatifs à l'organisation des contrôles vétérinaires pour les animaux en provenance des pays tiers introduits dans la Communauté.
- Règlement grand-ducal du 26 janvier 2010 relatif à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine.
- Règlement grand-ducal du 26 janvier 2010 modifiant le règlement grand-ducal du 25 avril 2005 relatif aux conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires d'ovins et de caprins.
- Règlement grand-ducal du 26 janvier 2010 modifiant le règlement grand-ducal du 19 novembre 2004 fixant les exigences de police sanitaire applicables aux échanges intracommunautaires et à l'importation de sperme de l'espèce bovine.
- Règlement grand-ducal du 26 janvier 2010 modifiant le règlement grand-ducal du 28 avril 1992 fixant les exigences de police sanitaire applicables aux échanges intracommunautaires et à l'importation de sperme de l'espèce porcine.
- Règlement grand-ducal du 26 janvier 2010 modifiant le règlement grand-ducal du 6 janvier 1995 fixant les conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires et les importations en provenance des pays tiers d'embryons d'animaux domestiques de l'espèce bovine.
- Règlement grand-ducal du 10 mars 2010 modifiant le règlement grand-ducal du 4 mars 1994 définissant les conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires et les importations en provenance des pays tiers d'animaux, de spermes, d'ovules et d'embryons non soumis, en ce qui concerne les conditions de police sanitaire, à des règlements spécifiques.
- Règlement grand-ducal du 12 mars 2010 modifiant le règlement grand-ducal du 11 mai 2006 établissant des mesures de lutte contre l'influenza aviaire.
- Règlement grand-ducal du 12 mars 2010 modifiant le règlement grand-ducal du 22 mars 2002 arrêtant des dispositions spécifiques relatives aux mesures de lutte et d'éradication de la fièvre catarrhale du mouton ou bluetongue.
- Règlement grand-ducal du 23 mars 2010 modifiant le règlement grand-ducal du 11 décembre 1993 établissant des mesures générales de lutte contre certaines maladies animales ainsi que des mesures spécifiques à l'égard de la maladie vésiculeuse du porc.

- Règlement grand-ducal du 16 juin 2010 fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande.
- Règlement grand-ducal du 16 août 2010 définissant les règles spéciales applicables à la commercialisation du bétail de boucherie.
- Règlement grand-ducal du 3 novembre 2010 relatif à la Marque nationale de la viande de porc et des produits transformés à base de viande de porc Marque nationale.
- Règlement ministériel du 5 novembre 2010 fixant les critères d'agrément d'une association d'éleveurs ou d'une organisation d'élevage tenant ou créant un livre généalogique pour animaux de race.

CHAPITRE IX

LE LABORATOIRE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (LMVE)

En 2010, le LMVE a dû se préparer pour aborder le problème BVD/MD par la méthode PCR sur sang non coagulé (sur EDTA) et sur boucles d'oreilles et cela à l'échelle nationale. Des réaménagements du Laboratoire et l'achat de plusieurs appareils se sont avérés nécessaires.

Les analyses des infections zoonotiques dans le cadre de la prévention des maladies ont été exécutées selon la directive 2003/99 CE.

Les analyses para-tuberculose sur lait ont été effectuées au LMVE en 2010 en plus des analyses para-tuberculose sur sang.

Les analyses IBR se sont poursuivies en 2010 sans par contre subir une augmentation notable du nombre d'analyses.

D'autres tests de maladies officielles ont été effectués à la demande de l'ASV et au besoin des désirs des clients (médecins-vétérinaires). Ces analyses ont été le plus souvent sous-traitées.

Les analyses pour maladies survenant régulièrement au niveau des exploitations agricoles, ont été effectuées selon les capacités de personnel disponible.

La recherche de la prévalence de *Listeria monocytogenes* dans le fromage à pâte semi-molle, le poisson fumé et la viande fraîche (baseline study) a été entamée en 2010 et est toujours en cours.

1. Le dépistages des agents zoonotiques

<u>L'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST,TSE)</u>								
Maladie	Espèce	Test	Matrice	Négatifs	Positifs	Total	Prévalence	Remarque
ESB	bovins	Test rapide	cerveau	1842	0	1842	0	Wecker
ESB	bovins	Test rapide	cerveau	3485	0	3485	0	équarrissage
ESB	bovins	Test rapide	cerveau	2	0	2	0	privés
ESB	ovins	Test rapide	cerveau	62	0	62	0	Wecker
ESB	ovins	Test rapide	cerveau	260	0	260	0	équarrissage
ESB	caprins	Test rapide	cerveau	126	0	126	0	équarrissage
ESB	cervidés	Test rapide	cerveau	0	0	0		
Total esb						5777		

Vu que dans toute l'Europe cette maladie se fait rare, les analyses décroissent pour s'arrêter dans quelques années

La rage

Maladie	Espèce	Test	Matrice	Négatifs	Positifs	Total	Prévalence	Remarque
Rage	renards	IF et isolement	cerveau	26	0	26	0	
Rage	bovins	S-t	Cerveau	5	0	5	0	
Rage	Ovins	S-t	Cerveau			0		
Rage	Caprins	S-t	Cerveau			0		
Rage	chiens	S-t	Cerveau			0		
Rage	chats	S-t	Cerveau	1	0	1	0	

Le Luxembourg a été déclaré officiellement indemne de rage par l'O.I.E. en 2001. Pour garantir ce statut, des screenings annuels sont effectués.

L'échinococcus multilocularis

Maladie	Espèce	Test	Matrice	Négatifs	Positifs	Total	Prévalence	Remarque
E-M-	renards	Microscopie et PCR	mf	18	8	26	0,30769231	

Quoique la transmission à l'homme soit rare, les précautions sont nécessaires pour éviter tous les cas.

Puisque des mesures préventives sont difficiles à mettre en œuvre, il y a lieu de réaliser des screenings annuels dans le but de s'orienter et d'avertir au mieux le public des risques qui peuvent en découler.

Les salmonelloses

Maladie	Espèce	Test	Matrice	Négatifs	Positifs	Total	Prévalence	Remarque
Salm-	Bovins	Bactériologie	organes et mf	114	3	117	0,02564103	S.typhimurium
								S.typhimurium
								S.typhimurium monophasique
Salm-	Ovins	Bactériologie	mf	0	1	1	1	S.enterica diarizonae
Salm-	Porcins	Bactériologie	mf et chaussette	21	0	21	0	
Salm-	caprins	Bactériologie	mf	2	0	2	0	
Salm-	lapins	Bactériologie	organes	1	0	1	0	
Salm-	Paon	Bactériologie	organes	1	0	1	0	
Salm-	volaille	Bactériologie	mf	6	0	6	0	
Salm-	volaille	Bactériologie	organes	5	0	5	0	
Salm-	volaille	Bactériologie	chaussettes	86	0	86	0	
Salm-	volaille	Bactériologie	poussières	14	0	14	0	

Les salmonelloses humaines constituent toujours un problème très important pour la santé humaine, alors qu'en pathologie animale cette infection reste le plus souvent inapparente. Ci-dessous des antibiogrammes pour les cas isolés au laboratoire sont représentés. Les résultats peuvent être utilisés pour conclure au degré d'antibio-résistances des germes.

Les antibiogrammes

Germe	Antibiotiques: S/I/R															
Salmonella paratyphi B	Am+Cl	Am	Cef	Chlor	Gent	Kan	Nal	Strep	Tetra	Trim	Col	Cipro	Néo	Su	Florf	Ery
Salmonella paratyphi B	S	S	S	S	S	S	R	R	S	R	S	S	S	S	S	
typhimurium	S	S	S	S	S	S	I	R	S	S	I	S	R	S	S	
typhimurium	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	

Remarque : Signification des abbréviations

Abréviations pour antibiotiques	
Amoxicilline+Clavulanate	Am+Cl
Ampicilline	Am
Cefotaxime	Cef
Chloramphenicol	Chlor
Gentamycine	Gent
Kanamycin	Kan
Nalidixan	Nal
Streptomycine	Strep
Tetracyclines	Tetra
Trimethoprim	Trim
Colistine	Col
Ciprofloxacine	Cipro
Neomycine	Néo
Sulphonamides	Su
Florfenicol	Florf
Erythromycine	Ery

Abréviations pour les termes suivants			
Sensible	S		
Intermédiaire	I		
Résistant	R		

Le concept de multi-résistances aux antibiotiques a pris une importance particulière en médecine humaine, particulièrement dans le secteur hospitalier, étant donné que les médecins sont confrontés à des germes devenus résistants à plusieurs antibiotiques et dont l'origine remonte en partie du moins à l'abus d'usage d'antibiotiques en élevage des animaux de rente.

Les germes types mis en cause sont les salmonelles, les campylobacters et les MRSA (staphylococcus aureus méthicilline résistant).

Les antibiotiques choisis sont ceux recommandés par l'EFSA.

Les Campylobactérioses

Maladie	Espèce	Test	Matrice	Négatifs	Positifs	Total	Prévalence	Remarque
Camp.	volaille	Bactériologie	chaussettes, caecum, mf	1	22	23	0,95652174	
Camp						10		coli
Camp						12		jejuni
Camp	bovins	Bactériologie	mf	4	2	6	0,33333333	
Camp					1			coli
Camp					1			spp.

Les campylobacters ont dépassé en importance les salmonelles en médecine humaine.

Il est établi que 20 à 30% des cas humains peuvent être attribués aux manipulations de viande de poulet alors que 50 à 80% des cas peuvent être attribués au réservoir volaille au total.

Ci-après des antibiogrammes :

Antibiogrammes Campylobacter								
Campylobacter	N°entrée	Chlor	Gent	Nal	Strep	Tetra	Cipro	Ery
jejuni	1719	S	S	R	S	I	R	S
jejuni	1720	S	S	R	S	S	R	S
jejuni	1942	S	S	R	S	R	R	S
jejuni	1943	S	R	R	R	R	I	S
jejuni	2046/1	S	S	R	R	R	R	R
jejuni	2046/2	S	S	R	R	S	R	R
jejuni	2046/3	S	S	R	R	R	S	R
coli	1706	S	S	R	S	S	R	S
coli	1708	S	S	R	S	R	R	S
coli	1722	S	S	R	S	R	R	S
coli	1725	S	S	R	S	S	R	S
coli	1944	S	R	R	R	R	R	S
coli	1948	S		R	S	R		S

Signification des abréviations

Abréviations pour antibiotiques	
Chloramphenicol	Chlor
Gentamycine	Gent
Nalidixan	Nal
Streptomycine	Strep
Tétracyclines	Tetra
Ciprofloxacine	Cipro
Erythromycine	Ery

Abréviations pour les temes suivants			
Sensible	S		
Intermédiaire	I		
Résistant	R		

Les trichines								
Maladie	Espèce	Test	Matrice	Négatifs	Positifs	Total	Prévalence	Remarque
trichines	renards	Digestion	muscles	16	0	16	0	
trichines	sangliers	Digestion	muscles	1110	0	1110	0	
trichines	porcins	Digestion	muscles	1833	0	1833	0	
trichines	équidés	Digestion	muscles	38	0	38	0	

Sérologie Brucellose								
Maladie	Espèce	Test	Matrice	Négatifs	Positifs	Total	Prév.	Remarque
Brucellose	Bovins	BengaTest	sang	131	0	131	0	
Brucellose	Bovins	ELISA	sang	265	0	265	0	
Brucellose	Bovins	ELISA	lait de collecte	819	1	820	0	Cerva: négatif
Brucellose	Ovins	BengaTest	sang	6	0	6	0	
Brucellose	Ovins	ELISA	sang	47	0	47	0	
Brucellose	Caprins	BengaTest	sang	5	0	5	0	
Brucellose	Caprins	ELISA	sang	49	0	49	0	
Brucellose	Porcins	BengaTest	sang	125	0	125	0	

2. Le dépistage des maladies animales à déclaration obligatoire

La peste porcine classique (PPC)									
Maladie	Espèce	Test	Matrice	Négatifs	Douteux	Positifs	Total	Prév.	Remarque
PPC	Porcins	PCR	Amygdale	3	0	0	3	0	
PPC	sangliers	PCR	Amygdale	320	0	0	320	0	
PPC	Porcins	ELISA	Sang	147	0	0	147	0	
PPC	sangliers	ELISA	Sang	301	9	2	312	0,0064	21 non util.

Les 2 résultats positifs en sérologie ont été infirmés par séroconversion au laboratoire CERVA.

La fièvre catarrhale ovine (FCO)

Maladie	Espèce	Test	Matrice	Négatifs	Douteux	Positifs	Total	Prév.	Remarque
FCO	Bovins	PCR	SangEDTA	322	0	0	322	0	
FCO	Bovins	ELISA	sang	224	3	25	252	0,099	
FCO	Ovins	PCR	SangEDTA	7	0	0	7	0	
FCO	Ovins	ELISA	sang	0	0	0	0		
FCO	Caprins	PCR	SangEDTA	1	0	0	1	0	
FCO	Caprins	ELISA	sang	0	0	0	0		
FCO	Cervidés	PCR	SangEDTA	7	0	0	7	0	
FCO	Cervidés	ELISA	sang	0	0	0	0		

La leucose enzootique bovine (LEB)

Maladie	Espèce	Test	Matrice	Négatifs	Douteux	Positifs	Total	Prév.	Remarque
Leucose	Bovins	ELISA	sang	335	5	1	341	0	ID Cerva: nég
Leucose	Bovins	ELISA	lait collecte	819	1	0	820		non confirmé

La maladie d'Aujeszky

Maladie	Espèce	Test	Matrice	Négatifs	Douteux	Positifs	Total	Prév.	Remarque
Aujeszky	Porcins	ELISA	sang	169	1	0	170	0	SN négatif
Aujeszky	sangliers	ELISA	sang	612	27	61	700	0,087	

Bovine viral diarrhea/Mucosal Disease (BVD/MD)

Maladie	Espèce	Test	Matrice	Négatifs	Douteux	Positifs	Total	Prév.	Remarque
BVD	bovins	ELISA-Ag	sang	4808	2	354	5164	0,0686	
BVD	bovins	ELISA-Ac	sang	6415	125	2766	9306	0,2972	

La paratuberculose bovine (Ptb)

Maladie	Espèce	Test	Matrice	Négatifs	Douteux	Positifs	Total	Prév.	Remarque
Ptb	Bovins	PCR	M.F.	638	53	170	861	0,197	
Ptb	Bovins	ELISA	sang	24165	78	609	24852	0,025	
Ptb	Bovins	ELISA	laits	30189	321	489	30999	0,016	

3. Le dépistage de maladies en pathologie animale

La prévention de ces maladies relève presque entièrement de l'hygiène sanitaire et surtout de l'étable.

Mais il y a quand même des agents pathogènes en cause qui sont partiellement traitables.

Les diarrhées néonatales									
Maladie	Espèce	Test	Matrice	Négatifs	Douteux	Positifs	Total	Prév.	Remarque
Coronavirus	bovins	Strip	Mf	232	19	35	286	0,1224	
Coronavirus	bovins	IF	Intestin	16	0	0	16	0	
Cryptosporidies	bovins	Strip	Mf	177	11	98	286	0,3427	
E.coli K99	bovins	Strip	Mf	266	6	14	286	0,049	
Rotavirus	bovins	Strip	Mf	186	6	94	286	0,3287	
Entérotoxines C. perf.									
alpha	bovins	Strip	Mf	74	1	0	75	0	
alpha	ovins	Strip	Mf	1	0	0			
alpha	caprins	Strip	Mf	0	0	0			
E	bovins	Strip	Mf	59	9	5	73	0,0685	
E	ovins	Strip	Mf	1	0	0	1	0	
E	caprins	Strip	Mf	0	0	0	0		

Les verminoses									
Maladie	Espèce	Test	Matrice	Nég.	Douteux	Pos.	Total	Prév.	Remarque
fasciolyse	bovins	sédimentation	Mf	201		12	213	0,0563	
fasciolyse	ovins	sédimentation	Mf	8		0	8	0	
fasciolyse	caprins	sédimentation	Mf	9		4	13	0,3077	
strongles intestinaux	bovins	flottaison	Mf	266		73	339	0,2153	
strongles intestinaux	ovins	flottaison	Mf	5		10	15	0,6667	
strongles intestinaux	caprins	flottaison	Mf	8		9	17	0,5294	
oocystes de coccidies	bovins	flottaison	Mf	236		44	280	0,1571	
oocystes de coccidies	ovins	flottaison	Mf	10		3	13	0,2308	
oocystes de coccidies	caprins	flottaison	Mf	5		6	11	0,5455	
strongles pulmonaires	bovins	migration	Mf	118		4	122	0,0328	
strongles pulmonaires	ovins	migration	Mf	4		3	7	0,4286	
strongles pulmonaires	caprins	migration	Mf	6		3	9	0,3333	

Les mammites			
Germes			Nombre
absence de culture			35
contamination			53
Staphylococcus aureus			6
Staphylococcus coagulase négative			16
Streptococcus agalactiae			2
Streptococcus dysgalactiae			2
Str. uberis			23
Enterococcus faecium			13
Corynebacterium spp			5
E.coli			7
coliformes			4
levures			12
Total			178

Antibiogrammes/mammites	Nombre de souches:S/I/R			Souches au
Staphylococcus aureus	S	I	R	Total
Ampicilline	4	0	2	6
Ampicilline+ acide clavulanique	5	0	0	5
Staphylococcus coagulase négative	S	I	R	
Ampicilline	11	0	0	11
Ampicilline+ acide clavulanique	11	0	0	11
Streptococcus uberis	S	I	R	
Ampicilline	16	0	0	16
Ampicilline+ acide clavulanique	16	0	0	16
Toutes les autres souches de streptocoques sont sensibles aussi bien à l'ampicilline qu' à la combinaison ampicilline+acide clavulanique				
E Coli	S	I	R	
Ampicilline	9	0	7	16
Ampicilline+ acide clavulanique	10	3	3	16
Colistine	8	7	1	16
Gentamycine	15	0	1	16

Les antibiotiques choisis dans ces antibiogrammes sont ceux le plus communément utilisés en pathologie animale.

LE CONTROLE DES DENRÉES ALIMENTAIRES A BASE DE VIANDE

Le laboratoire de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale du LMVE (LMVE-DAV) a été sollicité par

	Privés	Inspection Vétérinaire	Autres vétérinaires	DS-Secualim	Inspection sanitaire	total
Demandes	4	163	4	118	12	301
Routine / anomalie	0/4	130/33	4/0	118/0	0/12	252/49
Echantillons	7	658	17	131	29	842
routine/anomalie	0/7	588/70	17/0	131/0	9/20	745/97

Il faut y ajouter 8 demandes de ringtests avec 85 échantillons et 142 analyses

1. Le contrôle de l'hygiène des carcasses :

<i>Écouvillons</i>	<i>Salmonella</i>	<i>E. Coli</i>	<i>Entérobactéries</i>	<i>mésophiles</i>
Réalisés	35 négatifs	12	30	18
Non réalisés	0	23	5	17
TOTAL	35	35	35	35

2. L'étude de base de l'Union Européenne sur Listeria monocytogenes

	Listeria mono. recherche	Listeria mono dénombrement *	Activité de l'eau	pH
Positif	1	0	/	/
> limite de détection < critère	/	1	/	/
Négatif	19	19	/	/
TOTAL	20	20	10	10

* limite de détection 10 germes/g

Matrices analysées : poissons fumés, fromages, produits de charcuterie

3. La microbiologie des denrées alimentaires à base de viande ou produits de la pêche

a) Les germes pathogènes, tests qualitatifs : 848 échantillons d'aliments (302 demandes)

Germe recherché	Positif confirmé par culture	Négatif	Non réalisé
<i>Listeria monocytogenes</i>	141	594	107
EHEC	0	323	519
Campylobacter	14 VIDAS+, non confirmés et 50 positifs dont : 29 Campylobacter jejuni 21 Campylobacter coli	378	400
<i>Salmonella</i> Aliments positif (en culture !):	6 dont : 1 Kentucky (dinde) 1 paratyphi B var. Java (poulet) 1 Minnesota (poulet) 2 typhimurium (Wäinzoossiss, filet de dinde) 1 typhimurium monophasique (Zoossiss)	750	86

b) Les germes en dénombrement (aliments)

Germe recherché	Limite De Détection (germes/g)	Nombre d'échantillons au-delà de la limite de détection	Nombre d'échantillons en-dessous de la limite de détection (=négatifs)	Nombre d'échantillons non dénombrés
<i>Listeria monocytogenes</i>	10	8	747	93
<i>E. Coli</i>	10	203	244	401
<i>Entérobactéries</i>	10	79	199	564
<i>Clostridium perfringens</i>	10	28	676	138
<i>Staphylococcus aureus</i>	10	180	533	129
<i>Germes mésophiles</i>	10 (1000**)	226	60	556
<i>Flore lactique</i>	10 (1000**)	146	129	567

* Norme ISO

** si première dilution à 1000

Nombre d'échantillons analysés par catégorie (en tout)

Hors catégorie*	47
0 (= autres aliments)**	97
1 (= viande hachée)	131
2 (= viande hachée préparée)	111
3 (= préparation de viande)	150
4 (= produit à base de viande)	254
5 (= viande fraîche)	137
	927

* 35 écouvillons, 12 pastilles ringtest,

** 2 gelées, 4 laits, 23 œufs, 2 salades de viande, 1 bouchée à la reine, 8 boyaux, 1 fromage, 23 poissons fumés, 2 produits à base de poisson, 21 sandwiches, 6 sauces, 2 poissons et 2 fruits de mer.

En résumé : 329 demandes d'analyses, 927 échantillons analysés, 6011 analyses réalisées (3458 dénombrements + 2256 recherches de pathogènes + 142 analyses de ringtests +60 étude de base européenne *Listeria* + 95 hygiène des carcasses)

4. Les examens bactériologiques des carcasses suspectes dites « d'abattage d'urgence »

Pour les carcasses avec examen bactériologique, il s'agit de bovins et de 1 demande pour une éponge.

abattoir	Nombre de demandes	Nombre d'organes	Abattages d'urgence (u)	Carcasses anormales après inspection post-mortem (capm)
Esch/Alzette	16	49	6	10
Ettelbruck	3	7	0	3
Wecker	0	0	0	0
autres	8	25	8	0
TOTAL	27	81	14	13

82 organes ont été analysés en tout :

jarret :	2
foie.	24
rein :	27
coeur :	27
autre muscle:	1
éponge	<u>1</u>
	82

Paramètres analysés pour chaque échantillon

	Salmonella	Substances inhibitrices	Coliformes **	Cocciformes **	Clostridia sulfito-réducteurs **
Positif (=culture)	0	0	66 dont 16 muscles	66 dont 22 muscles	0
Négatif (=pas de culture)	80	59	13	2	81
Non analysé	0	23	3	3	1

**lecture du résultat semi-quantitative, il n'existe pas encore de critères officiels pour les seuils d'acceptabilité.

L'examen bactériologique n'est qu'un élément à la prise de décision par le vétérinaire inspecteur des viandes.

En résumé : 28 demandes d'analyses, 367 analyses sur 82 organes analysés

5. La recherche de résidus

Recherche de substances inhibitrices (groupe B1) par la méthode des 4 plaques

5 demandes dont 4 pour suspicion. 3 échantillons de bovins et 3 de porcs avec résultat négatif.

Le faible nombre d'échantillons s'explique du fait que la méthode utilisée n'est pas accréditée.

Au total (denrées alimentaires, abattages d'urgence et résidus) : 362 demandes ont engendré 6.384 analyses sur 1.015 échantillons

Analyses effectuées dans le cadre de la directive 96/23 organisant la surveillance des résidus et autres substances

Durant l'année 2010, 725 échantillons ont été prélevés dans différentes denrées alimentaires d'origine animale suivant le tableau ci-dessous.

ESPECE/PRODUIT	NOMBRE
LAIT	297
BOVINS	113
PORCS	76
ŒUFS	83
GIBIER	100
LAPINS	13
MIEL	30
OVINS	13
TOTAL	725

Sur ces 725 échantillons, 1.346 analyses ont été effectuées pour rechercher les substances des différents groupes suivant le tableau ci-dessous.

CLASSE RESIDUS	BOVINS	PORCS	OVINS	LAPINS	GIBIER	LAIT	ŒUFS	MIEL
A1	33	8	1	1	0	0	0	0
A2	4	6	1	1	0	0	0	0
A3	33	8	1	1	0	0	0	0
A4	33	8	1	1	0	0	0	0
A5	8	5	1	1	0	0	0	0
A6	22	9	1	1	0	148	17	10
B1	13	14	1	1	0	197	17	10
B2a	4	8	2	1	15	135	0	0
B2b	5	4	1	0	0	0	17	0
B2c	10	15	0	1	15	18	0	5
B2d	4	3	1	0	0	0	0	0
B2e	4	4	1	1	0	150	0	0
B2f	4	4	1	0	0	0	0	0
B3a	13	15	1	1	30	36	32	5
B3b	10	15	1	3	30	18	15	5
B3c	0	0	1	1	30	20	0	5
B3d	4	4	1	0	10	20	0	0
TOTAL	204	130	17	15	100	742	98	40

A l'exception du groupe B3c (Métaux lourds) et B3d (Mycotoxines) dans le lait, toutes les analyses ont été réalisées dans des laboratoires en Belgique.

Tous les résultats ont été satisfaisants.

Les classes

Groupe A : substances ayant un effet anabolisant et substances non autorisées

Groupe B : Médicaments vétérinaires et contaminants

B1	substances antibactériennes, y compris les sulfamides et quinolones
B2a	anthelminthiques
B2b	coccidiostatiques
B2c	carbammates et pyréthroïdes
B2d	tranquillisants
B2d βl.	β-blocker
B2e	AINS
B2f	corticostéroïdes
B3a	organochlorés
B3b	organophosphorés
B3c	métaux lourds
B3d	mycotoxines
PSP,DAP,ASP	biotoxines marines

Laboratoires sous-traitants

CER = Centre d'Economie Rurale, Marloie

CLO = Centrum Landbouwkundig Onderzoek, Gent/Melle

ISP = Institut de Santé Publique, Bruxelles

LNS = Laboratoire National de la Santé, (L)

CHAPITRE X

Relevé de la participation de délégué(e)s de l'A.S.V. à des réunions internationales

Dr BIEL

2.2.	groupe de travail « TSE »
9.2.	groupe de travail « sous-produits »
18.,19.,20.,21.et 22.4.	séminaire B.S.E. (Oldenburg)
22.6.	SCOFCAH
7.9.	groupe de travail « B.S.E. »
13.9.	groupe de travail « sous-produits »
10.12.	groupe de travail « T.S.E. »

Dr BRASSEUR

18.1.	groupe de travail « hygiène »
28.1.	réunion « Beltrace »
8.3.	groupe de travail « hygiène »
24. et 25.3.	exercice Benelux de fièvre aphteuse (La Haye)
31.5.	groupe de travail
7. et 8.6.	réunion O.A.V. à Grange
14.- 25.6.	mission de l'O.A.V. en France
28.6.	groupe de travail « hygiène »
13.9.	C.P.C.A.S.A.
14.9.	réunion « Fleischbeschau »
24.9.	groupe de travail « hygiène »
28.9.	groupe de travail « zoonoses »
17. - 21.10.	cours de formation HACCP (Avignon)
11.11.	groupe de travail « hygiène »
17.11.	autocontrôles
22.11.	groupe de travail « résidus »

Dr DAHM

9.2.	réunion à la laiterie MUH (D-Pronsfeld)
10.2.	groupe experts vétérinaires
9. et 10.3.	groupe de travail « bluetongue »
24. et 25.3.	exercice Benelux de fièvre aphteuse (La Haye)
10.5.	exercice Benelux (Den Haag)
2.6.	pig welfare and castration
11.6.	séminaire « anémie infectieuse des équidés » à B – Les Isnes
14. et 15.6.	réunion « one world – one health »
21.6.	groupe de travail « Traces »
2.7.	C.V.O. meeting
3.8.	réunion « identification » (Mons)
7. et 8.9.	SCOFCAH
20.-24.9.	O.I.E.-réunion de concertation à Astana (Kazakhstan)
5.10.	groupe de travail « fièvre catarrhale »
11. et 12.10	SCOFCAH
21.10.	réunion « I.B.R. » (Ciney)
9. et 10.11.	SCOFCAH

12.11. réunion finale fièvre aphteuse (Coblence)
1.12. SCOFCAH

Dr DENNEWALD

26.2. réunion du Conseil d'Administration du WAVFH à Liège
24.3. faculté de Médecine vétérinaire à Liège
13., 14., 15. et 16.4. C.V.O. meeting à Sevilla

Dr DIEDERICH

14.1. C.P.C.A.S.A.
4. et 5.2. i d
2. et 3.3. i d
12. et 13.4. i d
3. et 4.5. i d
2.6. i d

Dr DUHR

10.3. groupe de travail « importations »
7.7. groupe de travail « importations »

Dr EIFFENER

10.3. réunion à la laiterie MUH (D-Pronsfeld)
18.3. groupe de travail
24. et 25.3. exercice Benelux de fièvre aphteuse (La Haye)
20., 21., 22. et 23.4. séminaire organisé par l'O.I.E. sur les maladies des poissons (Dubrovnik)
2.6. pig welfare and castration
9.6. BVD Labordiagnostik à D – Coblence
11.6. séminaire « anémie infectieuse des équidés » à B – Les Isnes
14. et 15.6. réunion « one world – one health »
17.6. visite du labo à F - Bar-le-Duc concernant la campagne BVD
3.8. réunion « identification » (Mons)
1. et 2.10. groupe de travail « bien-être animal »
28.10. réunion « I.B.R. » (Liège)
15. – 19.11. Turin
29.11. groupe de travail « transport »
6. et 7.12. bien-être au transport (Grange)

Dr GEORGES

10.11. réunion fièvre aphteuse (Ahrweiler)
12.11. réunion finale fièvre aphteuse (Coblence)
1.12. réunion au "CERVA"

Dr GINDT

2., 3., 4. et 5.2.	Sanco course on animal welfare during transport (I-Perugia)
9.2.	réunion à la laiterie MUH (D-Pronsfeld)
12.2.	groupe de travail « zoonoses »
10.3.	réunion à la laiterie MUH (D-Pronsfeld)
4.4.	groupe de travail « zoonoses »
7.,8.,9.,10. et 11.6.	séminaire « salmonellose » (Lyon)
25.6.	groupe de travail « zoonoses et poules »
21.10.	réunion « I.B.R. » (Ciney)
30.11.	Economic parameters relevant to Salmonella control in live pigs (Londres)
10.12.	réunion « Benelux »

Dr GRASGES:

6., 7., 8. et 9.6.	IUU training workshop à E - Vigo
15. - 19.11.	fish products hygiene à E - Santander

Dr HUBERTY:

14.1.	C.V.O. meeting
18.2.	C.V.O. meeting
23.2.	Zoonosen-Prävention (D-Wiesbaden)
10.3.	réunion à la laiterie MUH (D-Pronsfeld)
19.3.	C.V.O. meeting
24. et 25.3.	exercice Benelux de fièvre aphteuse (La Haye)
13., 14., 15. et 16.4.	C.V.O. meeting à Sevilla
11.5.	C.V.O. meeting
24.,25.,26.,27. et 28.5.	O.I.E., Paris
2.6.	pig welfare and castration
7.6.	réunion Benelux (chasse)
11.6.	réunion Benelux (C.V.O.'s)
14. et 15.6.	réunion « one world – one health »
16.6.	C.V.O. meeting
21.6.	assemblée générale de la F.E.S.A.S.S.
24. et 25.6.	C.V.O. meeting à Grange
2.7.	C.V.O. meeting
20.7.	C.V.O. meeting
20.-24.9.	O.I.E.-réunion régionale Europe (53 pays) à Astana (Kazakhstan)
28.9. – 1.10.	C.V.O. meeting (Anvers)
20.10.	C.V.O. meeting
21.10.	reunion “formation chasseur”
1.12.	reunion au “CERVA”
17.11.	autocontrôles
30.11.	C.V.O. meeting
10.12.	réunion « Benelux »

M. MEYER:

15.1.	groupe de travail « identification »
-------	--------------------------------------

M. PUTZ:

4., 5., 6. et 7.5. workshop on animal welfare during killing at slaughterhouse
S - Göteborg
22. -26.10. BTSF animal welfare (Canada)

M. SCHMIT:

9.2. groupe experts
1. – 16.3. Sanco – visite d'experts au Brésil
24., 25. et 26.3. exercice Benelux de fièvre aphteuse (La Haye)
11.5. groupe de travail « sous-produits »
18.6. groupe de travail « sous-produits »
28.6. groupe de travail « sous-produits »
10.11. groupe de travail « sous-produits »
2.12. groupe experts « P.I.F. »
3.12. groupe de travail « sous-produits »

M. SCHNEIDER:

14. – 20.11. training on food hygiene (Budapest)

Mme WELSCHBILLIG:

27 et 28 février : EFSA Focal Point Meeting (Paris)
3. et 4.3. O.A.V. – multiannual plans (Grange)
24.3. inauguration et extension des laboratoires à Liège
15.4. Better training for safer food (Bruxelles)
20.4. réunion « activité de la WAVFH-WB » à B - Bonnelles
5. et 6. 5. focal point (Madrid)
19. et 20.5. EFSA Advisory Forum à Limassol (Chypre)
25.5. résistance des antibiotiques
14. et 15.6. réunion « one world – one health »
24. et 25.6. C.V.O. meeting (Grange)
9. et 10.9. EFSA working group on training activities on principles and
methods of Risk assessment (Parma)
14.,15. et 16.9. BTSF WG : alertes rapides RASFF (Rome)
27.9. Better training for safer food (Bruxelles)
6. et 7.10. EFSA Focal Point Meeting (Budapest)
28. et 29.10. EFSA working group on crisis preparedness (Parma)
18. et 19.11. Better training for safer food: Hig level conference (Bruxelles)
26.11. Deutsche Focal Point Tagung, Bundesamt für Risikobewertung
(Berlin)
3.12. EFSA working group on training activities on principles and
methods of risk assessment (Parma)

Dr WILDSCHUTZ:

14.1.	C.V.O. meeting
2.2.	groupe de travail TSE
16.2.	SCOFCAH
19.2.	C.V.O. meeting
16.3.	groupe experts
19.3.	C.V.O. meeting
24.3.	inauguration et extension des laboratoires à Liège
20.5.	groupe experts
24.,25.,26.,27. et 28.5.	O.I.E., Paris
14. et 15.6.	réunion « one world – one health »
16.6.	C.V.O. meeting
20.7.	C.V.O. meeting
7.9.	réunion « Benelux »
17.9.	groupe de travail TSE
28.9. – 1.10.	C.V.O. meeting (Anvers)
8.10.	groupe d'experts TSE
20.10.	SCOFCAH
21.10.	réunion « I.B.R. » (Ciney)
17.11.	C.P.C.A.S.A.
25. et 26.11.	EFSA
30.11.	C.V.O. meeting
10.12.	réunion « Benelux »
21.12.	C.P.C.A.S.A.

exp. vét. = experts agricoles et vétérinaires

C.P.C.A.S.A. = Comité Permanent de la Chaîne Alimentaire et de la Santé Animale

O.I.E. = Office International des épizooties

E.F.S.A. A.F. = Autorité Européenne de Sécurité des Aliments Forum Consultatif

W.A.V.F.H. = World Association of Veterinary Food Hygienists

Dr Biel:	participation à 6 réunions
Dr Brasseur:	participation à 31 réunions
Dr Dahm:	participation à 29 réunions
Dr Dennewald:	participation à 6 réunions
Dr Diederich:	participation à 10 réunions
Dr Duhr:	participation à 2 réunions
Dr Eiffener:	participation à 26 réunions
Dr Georges:	participation à 3 réunions
Dr Gindt:	participation à 17 réunions
Dr Grasges:	participation à 9 réunions
Dr Huberty:	participation à 43 réunions
M. Meyer:	participation à 1 réunion
M. Putz:	participation à 9 réunions
M. Schmit:	participation à 20 réunions
M. Schneider:	participation à 5 réunions
Mme Welschbillig:	participation à 30 réunions
Dr Wildschutz:	participation à 32 réunions
<u>TOTAL</u> :	279 réunions